



Secrétariat Général

Direction générale des  
ressources humaines

Sous-direction du recrutement



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Concours externe d'accès au grade  
des Professeurs de Lycée Professionnel – CAPLP**

**Concours d'accès aux fonctions d'enseignement dans les  
établissements d'enseignement privé sous contrat (CAFEP – PLP)**

**Section : Arts appliqués  
Options : design et métiers d'art**

**Session 2012  
Rapport du jury**

**Président de jury  
Monsieur Francis COUNIL**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

## SOMMAIRE

	Pages
<b>NATURE DES ÉPREUVES</b>	3
<b>COMPOSITION DU JURY</b>	5
<b>BILAN DE LA SESSION 2012</b>	7
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b>	8
<b>ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ</b>	
<b>Épreuve de synthèse</b>	
Définition et rapport de l'épreuve	15
<b>Épreuve de culture design</b>	
Définition et rapport de l'épreuve	19
<b>ÉPREUVES D'ADMISSION</b>	
<b>Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel</b>	
Définition et rapport de l'épreuve	24
Éléments de rapport spécifiques à l'option design	25
Éléments de rapport spécifiques à l'option métiers d'art	27
<b>Épreuve sur dossier comportant deux parties</b>	
Définition et rapport de l'épreuve	31
<b>ANNEXES</b>	
<b>Annexe 1</b>	
Définition de la compétence professionnelle « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »	40
<b>Annexe 2</b>	
Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes	41

## NATURE DES ÉPREUVES

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par [l'arrêté du 27 février 2012](#).

Les épreuves du concours ne font pas l'objet d'un programme limitatif.

Au titre de la même session, le sujet de chacune des épreuves d'admissibilité peut être commun avec celui des épreuves d'admissibilité du concours externe de recrutement de professeurs certifiés dans la section correspondante du CAPET.

NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
<b>Épreuves d'admissibilité</b>		
<b>1. Épreuve de synthèse</b>	<b>5 h</b>	<b>3</b>
<b>2. Épreuve de culture design</b>	<b>5 h</b>	<b>3</b>
<b>Épreuves d'admission</b>		
<b>1. Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux pratiques</li> <li>• Préparation de l'exposé</li> <li>• Exposé</li> <li>• Entretien</li> </ul>	<b>6 h</b>  4 h 1 h 30 min 30 min	<b>3</b>
<b>2. Épreuve sur dossier comportant deux parties</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation</li> <li>• Présentations et entretiens avec le jury</li> </ul> <p><u>Première partie</u> : Soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury (14 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation</li> <li>• Entretien avec le jury</li> </ul> <p><u>Deuxième partie</u> : Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (6 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation</li> <li>• Entretien avec le jury</li> </ul>	<b>2 h 30 min</b>  1 h 30 min 1 h   20 min 20 min   10 min 10 min	<b>3</b>

La définition de chaque épreuve est reproduite dans les pages suivantes.

### **Rappel des dispositions réglementaires des articles 15 et 16 de l'arrêté du 28 décembre 2009 :**

- Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire.
- Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

## **Publications administratives et textes officiels utiles pour la préparation au concours**

Pour se préparer aux épreuves d'admission, il est fortement conseillé aux candidats de s'informer sur :

- les programmes d'enseignement et les référentiels de formation en vigueur dans la voie professionnelle, dont la plupart sont consultables sur le site du Scérén-CNDP : <http://www2.cndp.fr/secondaire/>
- les missions du professeur, notamment par la lecture du [décret n°92-1189 du 6 novembre 1992](#) modifié, relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel.

Concernant l'interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable », les candidats sont invités à prendre connaissance de la définition de cette compétence<sup>1</sup>, publiée en annexe de l'[arrêté du 12 mai 2010](#) portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

---

<sup>1</sup> La définition de cette compétence professionnelle est reproduite in extenso en annexe de ce rapport.

## COMPOSITION DU JURY

### Président

M. Francis COUNIL	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional	Académie de Nancy-Metz
-------------------	---	------------------------

### Vice-présidents

Mme Aurore MAGNIN	Inspectrice de l'Éducation nationale	Académie d'Aix-Marseille
M. Christian TORREMONEIL	Inspecteur de l'Éducation nationale	Académie de Montpellier

### Secrétaire général

M. Patrick PERRIER	Inspecteur de l'Éducation nationale	Académie de Lille
--------------------	-------------------------------------	-------------------

### Membres du jury

Mme Sophie-Adélaïde AUSTRUY	Professeur de lycée professionnel	Académie de Montpellier
M. Olivier BAYLE	Professeur de lycée professionnel	Académie de Grenoble
M. Alexandre BOCHARD	Professeur certifié	Académie de Reims
M. Eric BLANCOT	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Amiens
M. Dominique BOISSEL	Inspecteur de l'Éducation nationale	Académie d'Aix-Marseille
Mme Pascale BORIE	Professeur de lycée professionnel	Académie de Clermont-Ferrand
M. Etienne BOULARD	Professeur de lycée professionnel	Académie de Grenoble
M. Laurent BOUR	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nancy-Metz
M. Frédéric BRUN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Besançon
M. Nicolas CAILLEAU	Professeur de lycée professionnel	Académie de Versailles
Mme Sylvie CARON PARIAUD	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Aix-Marseille
Mme Virginie CASTELEYN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice
Mme Audrey CHAMARD	Professeur de lycée professionnel	Académie de Créteil
M. Charalambos CHARALAMBOUS	Professeur de lycée professionnel	Académie de Lyon
M. Jean-Pierre CORDAT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Montpellier
M. Christophe COMBE	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice
M. Grégory DEHONGHER	Professeur de lycée professionnel	Académie de Créteil
Mme Sophie FABRE	Professeur de lycée professionnel	Académie de Toulouse
Mme Sophie FARSY	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Aix-Marseille
Mme Sandrine FERREIRA	Professeur de lycée professionnel	Académie de Grenoble
M. Alain FOLIOT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Paris
M. Philippe GANNE	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Amiens
M. Brice GARCIN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Rennes
M. David GOBBO	Professeur de lycée professionnel	Académie de Toulouse
M. Patrick GOSSE	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Amiens
M. Didier GOSELIN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Grenoble
Mme Catherine GRANDJEAN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Besançon

Mme Flavie GRASSIN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nancy-Metz
Mme Amandine GUERIN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice
M. Paul HUBER	Professeur de lycée professionnel	Académie de Paris
M. Emmanuel JEANNOT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Besançon
M. Claude LABRE	Professeur de lycée professionnel	Académie de Lille
Mme Josée Anne LANNES	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Aix-Marseille
Mme Adélaïde LECORNEC	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Amiens
Mme Françoise LEGRAND	Professeur de lycée professionnel	Académie de Lyon
Mme Claudie LOZACH	Professeur de lycée professionnel	Académie de Rennes
Mme Tina LUCAS	Professeur de lycée professionnel	Académie de Reims
M. Patrice LUIGGI	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nancy-Metz
Mme Adeline MADURAUD	Professeur certifié du privé sous contrat	Académie de Créteil
Mme Fabienne MAGNIEZ	Professeur de lycée professionnel	Académie de Montpellier
Mme Dominique MASSABUAU	Inspectrice de l'Éducation nationale	Académie de Toulouse
M. Lionel MONNIER	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Amiens
Mme Claudine MURELLO	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice
M. Sébastien PAROUTY	Professeur de lycée professionnel	Académie de Clermont-Ferrand
Mme Lise PEIFFER	Professeur de lycée professionnel	Académie de Limoges
M. Vincent PHELIPPOT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Dijon
Mme Sophie QUENTIN DREYFUS	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Orléans-Tours
Mme Pascale RECORDA	Professeur certifié	Académie de Reims
Mme Rachel SANCHEZ	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Amiens
Mme Laure SAUVINEAU	Professeur de lycée professionnel	Académie de Bordeaux
Mme Cécile SINGH	Professeur de lycée professionnel	Académie de Montpellier
M. Roch TAVERNA	Professeur de lycée professionnel	Académie de Créteil
M. Pascal TEYTON	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nancy-Metz
M. Pierre THEPENIER	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Aix-Marseille
Mme Agnès VANNET	Professeur certifié	Académie de Besançon
M. Christophe VIVIAN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice

## BILAN DE LA SESSION 2012

### Nombre de candidats et nombre de postes offerts aux concours

	Épreuves d'admissibilité					Épreuves d'admission		Nombre de postes offerts	
	inscrits	Nombre de candidats non éliminés *		admissibles		non éliminés *	admis		
		% inscrits	% non éliminés		% admissibles				
<b>Option design</b>									
CAPLP externe	214	101	47%	60	59%	53	88%	40	40
CAFEP-CAPLP	46	22	48%	5	27%	3	60%	2	2
<b>Option métiers d'art</b>									
CAPLP externe	138	42	30%	13	31%	11	85%	5	5
CAFEP-CAPLP	21	8	38%	2	25%	2	100%	1	2

\* Les candidats non éliminés correspondent aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire pour absence, copie blanche, copie non rendue, note zéro ou candidature non valide.

### Moyennes générales obtenues par les candidats

	Moyennes générales portant sur le total des épreuves					
	d'admissibilité		d'admission		du concours	
	Candidats non éliminés	Candidats admissibles	Candidats non éliminés	Candidats admis	Candidats non éliminés	Candidats admis
<b>Option design</b>						
CAPLP externe	7,73	10,01	9,91	11,33	9,97	11,14
CAFEP-CAPLP	6,83	11,95	12,58	14,13	11,67	12,69
<b>Option métiers d'art</b>						
CAPLP externe	4,80	8,54	10,73	13,05	9,78	11,24
CAFEP-CAPLP	4,52	6,87	9,50	11,00	8,19	9,50

Moyennes exprimées sur 20 points.

### Écarts entre les moyennes obtenues par les candidats admissibles et admis aux concours

	Moyennes obtenues par les candidats			
	admissibles		admis	
	Premier admissible	Dernier admissible	Premier admis	Dernier admis
<b>Option design</b>				
CAPLP externe	17,00	6,25	17,75	8,00
CAFEP-CAPLP	14,00	9,50	14,50	10,88
<b>Option métiers d'art</b>				
CAPLP externe	13,63	6,50	14,44	9,50
CAFEP-CAPLP	8,00	5,75	9,50	9,50

Moyennes exprimées sur 20 points.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ensemble des informations, remarques et recommandations relatives à la session 2012 est présenté dans ce rapport : données statistiques, références des textes officiels et rapports des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le concours externe du CAPLP arts appliqués et CAFEP-PLP correspondant a pour finalité de recruter les futurs enseignants qui interviendront dans les formations de la voie professionnelle, principalement aux niveaux du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA).

Cette disposition semble bien comprise des candidats, cependant l'organisation de la session 2012 montre la confusion que font encore certains d'entre eux, sur la nature des enseignements disciplinaires qui correspondent aux deux options offertes au concours. Sur ce point, il est indispensable de rappeler aux candidats toute l'importance que revêt le choix de l'option, lors de leur inscription :

- l'option **design** vise le recrutement des **professeurs d'arts appliqués** ayant vocation à dispenser les enseignements artistiques<sup>2</sup> dans les formations des lycées professionnels ;
- l'option **métiers d'art** vise le recrutement des **professeurs de spécialités métiers d'art** ayant vocation à dispenser les enseignements professionnels, théoriques et pratiques, dans les formations de niveau V et IV, conduisant aux CAP des métiers d'art, brevets des métiers d'art et baccalauréats professionnels, artisanat et métiers d'art.

En outre, les candidats de l'option métiers d'art optent au moment de leur inscription, pour le choix d'une spécialité parmi celles qui leur sont proposées, dont la liste est rappelée en annexe<sup>3</sup>. Là encore, ce choix n'est pas anodin et il convient que les candidats s'assurent avant de s'inscrire qu'ils disposent pleinement des compétences professionnelles inhérentes à la spécialité choisie.

### Les postes offerts au concours

Le nombre de postes offerts au concours au titre de la session 2012, était en nette diminution par rapport à la session précédente. Cependant, il faut rappeler que les résultats la session 2011, jugés particulièrement insuffisants, n'avait pas permis de pourvoir l'ensemble des postes<sup>4</sup>.

Pour la session 2012, les résultats permettent en revanche de pourvoir la quasi-totalité des postes offerts aux deux options, de sorte que le nombre de lauréats (48 admis) s'avère supérieur à celui de la session 2011 (44 admis).

### Les candidats

#### Les inscrits et les présents

Si par rapport à 2011, le nombre de candidats inscrits au concours est en très nette augmentation (+11% à l'option design et +26% à l'option métiers d'art), on note toujours une très forte déperdition de candidats entre l'inscription et la présence aux épreuves d'admissibilité (présence de 50% des inscrits à l'option design et seulement 36% des inscrits à l'option métiers d'art).

#### Les origines géographiques

Les candidats sont originaires de l'ensemble des académies du territoire national avec une représentativité toujours forte des académies d'Ile-de-France pour les deux options et assez marquée des académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille et Montpellier pour l'option design et des académies d'Amiens, Dijon et Nice pour l'option métiers d'art. Le taux de participation des candidats issus des DOM-TOM est également à souligner (12% des présents à l'option design et 6% des présents à l'option métiers d'art).

Aussi, il faut noter que les statistiques montrent une corrélation manifeste entre l'origine géographique des lauréats et les académies qui proposent une préparation au concours.

<sup>2</sup> Ces enseignements prennent la dénomination d'**arts appliqués et cultures artistiques**, en CAP et baccalauréat professionnel.

<sup>3</sup> Voir en annexe : **Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes**.

<sup>4</sup> Pour mémoire : 14 postes sur les 47 offerts à l'option design et 10 postes sur les 21 offerts à l'option métiers d'art, n'avaient pas été pourvus à la session 2011.



## La représentation féminine

Sans surprise, comme lors des précédentes sessions, la représentation féminine est largement majoritaire (les femmes représentent 76% des présents à l'option design et 58% des présents à l'option métiers d'art). Par ailleurs, ce phénomène est accentué par un taux de réussite des femmes bien supérieur à celui des hommes, de sorte qu'elles représentent, respectivement pour chaque option, 85% et 73% des admissibles et 88% et 83% des lauréats.

## Les âges

L'âge des candidats présents aux épreuves d'admissibilité se situe entre 23 et 57 ans et une moitié d'entre eux est âgé de moins de 35 ans. Aussi, on constate que les jeunes candidats réussissent mieux que leurs aînés puisque la part des moins de 35 ans représente 60% des admissibles puis 67% des lauréats de l'option design et, de manière encore plus significative, 87% des admissibles puis 100% des lauréats de l'option métiers d'art.

## Les diplômes

Les candidats inscrits au concours relèvent majoritairement de trois catégories :

- ceux qui justifient d'un master ou d'un titre équivalent voire supérieur,
- ceux qui sont inscrits en Master2,
- ceux qui justifient d'un diplôme de niveau 3 et d'une expérience professionnelle de 5 années.

S'agissant de l'option design, l'équilibre de la répartition de ces trois catégories est préservé sur l'ensemble du concours (70% des présents et 65% des lauréats pour la première catégorie – 11% des présents et 21% des lauréats pour la seconde – 13% des présents et 12% des lauréats pour la troisième).

En revanche, pour l'option métiers d'art, cet équilibre est nettement bouleversé. On note ainsi une plus grande réussite des candidats titulaires d'un master (30% des présents et 66% des lauréats) ou inscrits en Master2 (5% des présents et 17% des lauréats) que des candidats justifiant d'un diplôme postsecondaire et d'une expérience professionnelle (50% des présents pour seulement 17% d'admis).

En outre, une faible part de candidats bénéficie d'autres dispositions les autorisant à concourir :

- soit en tant que maître contractuel du privé sous contrat (1 lauréat),
- soit en qualité de fonctionnaire titulaire d'un autre corps de personnels enseignants ou d'éducation (aucun lauréat),
- soit au titre de père ou mère de trois enfants (aucun lauréat).

## Les professions

Dans leur grande majorité, les candidats sont des agents non titulaires de Ministère de l'Éducation nationale (contractuels ou vacataires du second degré, assistants d'éducation, maîtres délégués ou adjoints d'éducation du privé), ils représentent globalement 65% des présents comme des lauréats.

Les étudiants (dont un élève de l'ENS<sup>5</sup>) sont relativement peu nombreux mais réussissent le concours. Leur part est sensiblement différente selon l'option (11% des présents et 17% des lauréats à l'option design – 4% des présents, tous admis à l'option métiers d'art).

La part des candidats hors fonction publique (artisans, professions libérales, cadres du privé) ou sans emploi est aussi significative (11% des présents et 21% des lauréats à l'option design – 22% des présents et 17% des lauréats à l'option métiers d'art).

---

<sup>5</sup> École normale supérieure (ENS)

## Les résultats

### Répartition des notes et moyennes des candidats aux épreuves d'admissibilité

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés admissibles	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$			
<b>Option design</b>								
CAPLP externe	14	47	24	13	3	101	7,73	10,01
CAFEP-CAPLP	5	10	4	3	0	22	6,83	11,95
<b>Option métiers d'art</b>								
CAPLP externe	20	15	5	2	0	42	4,80	8,54
CAFEP-CAPLP	3	4	1	0	0	8	4,52	6,87

Moyennes exprimées sur 20 points.

### Répartition des notes et moyennes des admissibles aux épreuves d'admission

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés admis	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$			
<b>Option design</b>								
CAPLP externe	4	10	22	14	3	53	9,91	11,33
CAFEP-CAPLP	0	0	1	1	1	3	12,58	14,13
<b>Option métiers d'art</b>								
CAPLP externe	0	2	5	4	0	11	10,73	13,05
CAFEP-CAPLP	0	0	2	0	0	2	9,50	11,00

Moyennes exprimées sur 20 points.

### Répartition des notes et moyennes des admissibles sur l'ensemble du concours

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés admis	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$			
<b>Option design</b>								
CAPLP externe	0	13	29	10	1	53	9,97	11,14
CAFEP-CAPLP	0	1	1	1	0	3	11,67	12,69
<b>Option métiers d'art</b>								
CAPLP externe	0	1	9	1	0	11	9,78	11,24
CAFEP-CAPLP	0	1	1	0	0	2	8,19	9,50

Moyennes exprimées sur 20 points.

## Les prestations

### Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité reposent sur le principe de sujets communs aux deux options. Cette disposition réglementaire du concours n'est pas insignifiante. Elle résulte, en effet, d'une volonté affirmée de recruter des professeurs d'arts appliqués qui, dans leurs enseignements respectifs propres à leur option, seront capables d'œuvrer ensemble à la réussite des élèves sur les bases d'une culture disciplinaire partagée et de méthodes communes.

Par rapport à la session précédente, les résultats aux épreuves d'admissibilité sont nuancés selon l'option. La part des candidats qui obtiennent des résultats honorables (moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 16/20) ou excellents (moyenne supérieure ou égale à 16/20) est en augmentation pour l'option design (15% en 2012 contre 9% en 2011), elle est relativement stable mais reste très faible pour l'option métiers d'art (autour de 4%). De manière concomitante, la part des candidats dont les résultats sont très insuffisants (moyenne inférieure à 04/20) régresse pour l'option design (15% en 2012 contre 27% en 2011) mais augmente très fortement pour l'option métiers d'art (46% en 2012 contre 18% en 2011).

On constate par ailleurs, un nombre significatif de candidats dont les résultats obtenus aux deux épreuves d'admissibilité attestent d'écart de notes importants. Pour un même candidat, la réussite à l'épreuve de synthèse contraste parfois avec l'insuffisance à l'épreuve de culture design, ou inversement. Sur ce point, il faut souligner l'aspect complémentaire de ces deux épreuves et la nécessité pour les candidats, de s'y préparer avec la même exigence. Les compétences attendues du futur professeur supposent à la fois une connaissance approfondie et référencée des arts appliqués et une parfaite maîtrise de la démarche de projet tout comme des moyens d'expression et de communication graphiques.

Pour l'option design, l'infléchissement des résultats se traduit par des moyennes en légère hausse pour les candidats admissibles (10,00 en 2012 contre 9,60 en 2011 pour le CAPLP – proche de 12,00 en 2012 pour 11,10 en 2011 pour le CAFEP).

Pour l'option métiers d'art, les résultats de l'admissibilité sont globalement très en-deçà de ceux de la précédente session. Néanmoins, le choix du jury a été délibérément de laisser la possibilité aux meilleurs candidats de poursuivre le concours pour leur permettre de combler le déficit lors des épreuves d'admission.

Les spécialités des candidats admissibles à l'option métiers d'art sont :

- pour le CAPLP : Arts de la bijouterie-joaillerie – Arts de la céramique (2 candidats) – Arts graphiques (2 candidats) – Arts textiles – Ébénisterie (4 candidats) – Menuiserie en sièges – Photographie – Sculpture sur bois ;
- pour le CAFEP-PLP : Arts de la céramique – Arts textiles.

Les épreuves d'admission

Les candidats déclarés admissibles sont convoqués aux épreuves d'admission qui toutes les deux donnent lieu à un entretien avec le jury.

L'épreuve sur dossier qui se déroule en deux temps.

- d'une part, la présentation d'un dossier réalisé par le candidat sur un questionnaire personnel abordant un problème d'actualité de son choix portant sur un des domaines en design ou métiers d'art propre à sa spécialité. Cette réflexion suffisamment nourrie, le conduit à développer devant le jury les exploitations pédagogiques qui pourraient en être faites dans le cadre de l'enseignement.
- d'autre part, une interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ». Le candidat répond à une question qui lui est préalablement posée par écrit et pour laquelle il dispose d'un temps de préparation.

La présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel, en réponse à un sujet donné, spécifique à l'option choisie par le candidat, et s'agissant de l'option métiers d'art, propre à sa spécialité métier. Pour la réalisation de cette épreuve, le candidat dispose :

- d'un temps de *travaux pratiques* lui permettant de construire la séquence autour d'une problématique clairement identifiée ainsi que le développement pédagogique d'une séance constitutive de la séquence. S'agissant de l'option métiers d'art, cette phase se déroule sur un plateau technique, offrant tout l'espace et l'équipement professionnels de la spécialité, pour permettre au candidat de conduire librement les explorations et essais techniques nécessaires à l'élaboration de la séance et mettre ainsi en évidence ses aptitudes professionnelles propres aux démarches de conception et de réalisation liée au métier.
- d'un temps de *préparation de l'exposé*, qui précède l'entretien avec le jury.

Le bilan des épreuves d'admission de la session 2012 montre par rapport à la session passée, un tassement sensible des résultats obtenus par les candidats du public (la moyenne générale décline respectivement d'un point et de près d'un point et demi pour les options design et métiers d'art). En ce qui concerne les résultats des candidats du privé, ils étaient faibles en 2011 et ne progressent pas.

La présentation d'une séquence de formation apparaît comme l'épreuve la plus affectée par cette baisse des résultats. Quels que soient l'option et le statut des candidats, les moyennes générales sont légèrement inférieures à 10/20. La part des candidats qui obtiennent des résultats honorables (moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 16/20) ou excellents (moyenne supérieure ou égale à 16/20) s'affaïsse (32% en

2012 contre 37% en 2011 pour l'option design – 38% en 2012 contre 50% en 2011 pour l'option métiers d'art).

Le jury note cette année de nombreuses prestations insuffisamment réfléchies et rarement hiérarchisées. Il rappelle à l'attention des candidats l'intérêt d'être bien préparé à cette épreuve dont l'exercice consiste à faire la démonstration d'un dispositif probant, étayé par des choix pédagogiques cohérents et clairement explicités. Aussi, le soin apporté à la clarté du propos est primordial. Le temps de préparation de l'exposé doit être notamment consacré à la mise au point d'un plan structuré pour communiquer efficacement au jury le fruit de la réflexion du candidat, dans le respect du temps imparti.

Pour l'épreuve sur dossier, les prestations restent globalement satisfaisantes, malgré les difficultés que certains candidats éprouvent dans la première partie pour articuler de manière cohérente, l'étude proposée et son exploitation pédagogique. Ils font parfois encore preuve d'une méconnaissance des enjeux de la discipline, du public et des filières professionnelles. En revanche, on constate une préparation satisfaisante à la deuxième partie de l'épreuve axée sur la compétence « Agir en fonctionnaire », qui se traduit par des résultats majoritairement très honorables.

#### Le bilan du concours

En dépit de ce constat général qui souligne à la fois la rareté de l'excellence (un seul candidat obtient une moyenne générale supérieure à 16/20) et l'inflation de candidats qui ne maîtrisent pas le socle disciplinaire, la réussite des meilleurs candidats ne doit cependant pas être occultée.

Les lauréats obtiennent en effet des résultats satisfaisants comme le traduisent les moyennes générales des admis sur l'ensemble du concours. Hormis une moyenne de 9,50 au CAFEP métiers d'art (un seul lauréat), les lauréats du public obtiennent pour cette même option avec une moyenne générale de 11,24 ; ceux-ci tirent ainsi leur épingle du jeu en parvenant à combler les résultats déficients de l'admissibilité. De même, pour l'option design, les moyennes du concours sont de 11,14 pour les lauréats du CAPLP et de 12,69 pour ceux du CAFEP.

Les spécialités des candidats admis à l'option métiers d'art sont :

- pour le CAPLP : Arts de la céramique – Arts graphiques – Arts textiles – Ébénisterie (2 lauréats) ;
- pour le CAFEP-PLP : Arts de la céramique.

#### Les recommandations aux futurs candidats

Les rapports d'épreuves rassemblés dans les pages suivantes donnent des informations et des conseils précieux et utiles à la préparation des futurs candidats au concours. Aussi, la lecture attentive et réflexive de ces rapports constitue-t-elle un préalable pour se préparer aux différentes épreuves dans les meilleures conditions. Certaines recommandations générales représentent néanmoins des invariants qui peuvent ici être rappelés.

Quelle que soit l'épreuve, il est indispensable de :

- prendre le temps de lire les documents proposés dans leur intégralité ;
- s'approprier la demande et d'en saisir les enjeux ;
- faire preuve de méthode dans l'ensemble de son travail d'analyse, de recherche, de traduction, de présentation et d'argumentation ;
- exploiter les croquis et schémas lorsqu'ils constituent des moyens d'investigation explicites ;
- mettre en évidence les principes, notions et concepts qui sous-tendent l'analyse ou la démonstration ;
- nourrir le questionnement et les propositions de références culturelles appropriées, issues de la diversité des domaines des arts appliqués ou des métiers d'art, et notamment de leurs manifestations les plus contemporaines ;
- recourir à des principes de composition et de mise en page pour structurer efficacement les réponses (analyse, recherches, propositions, etc.)
- bien gérer son temps et relire le travail terminé afin d'éviter les analyses ou les propositions tronquées, les omissions, les redondances, les incohérences, et de corriger les erreurs de syntaxe, les termes impropres et les fautes d'orthographe.

D'autre part, les candidats ne doivent pas ignorer que certaines académies proposent des formations facultatives de préparation au concours. Lorsqu'elles existent, on ne saurait trop leur conseiller de s'y inscrire afin de se préparer aux épreuves dans les meilleures conditions.

## Pour conclure

Une des caractéristiques de ce concours scindé en deux options dont l'une se décompose en plusieurs spécialités de métiers d'art, est d'être parfois source de complexité sur certains aspects organisationnels.

Si pour l'admissibilité, une convergence entre les options est permise par l'élaboration de sujets communs, en revanche lors de l'admission, des modalités d'organisation spécifiques s'imposent, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la *présentation d'une séquence de formation*. Outre l'élaboration de sujets spécifiques aux différentes options et spécialités, la définition de l'épreuve exige pour l'option métiers d'art, son implantation sur différents sites disposant pour chaque spécialité, d'espaces et d'équipements adéquats.

Ainsi pour cette option, l'épreuve s'est déroulée conjointement sur les académies d'Aix-Marseille, Besançon, Créteil, Nice et Nancy-Metz, en prenant appui sur les établissements professionnels suivants :

- le lycée professionnel Blaise Pascal à Marseille, pour la photographie ;
- le lycée polyvalent Edgar Faure à Morteau, pour la bijouterie-joaillerie ;
- le lycée Adolphe Chérioux à Vitry-sur-Seine, pour les arts graphiques, dominante surfaces et volumes ;
- le lycée professionnel Golf-Hôtel à Hyères, pour les arts graphiques, dominante lettres et décor ;
- le lycée Leonard de Vinci à Antibes, pour les arts de la céramique ;
- le lycée Pierre et Marie Curie à Neufchâteau, pour les arts textiles, l'ébénisterie et la sculpture sur bois.

Indéniablement, le succès de l'organisation de l'épreuve repose en grande partie sur l'engagement et le dévouement de nombreux acteurs. Qu'ils en soient tous ici chaleureusement remerciés, qu'il s'agisse des inspecteurs, des gestionnaires des services rectoraux ou des chefs d'établissements et leurs collaborateurs, pour leur précieuse contribution au bon déroulement de l'épreuve.

J'adresse également mes plus vifs remerciements à l'ensemble des membres du jury pour leur implication et la qualité de leur expertise, aux rapporteurs pour l'acuité de leurs commentaires qui favoriseront la préparation des futurs candidats, ainsi qu'aux vice-présidents et secrétaire général pour la part essentielle qui leur échoit dans l'efficacité de l'organisation du concours.

Enfin, j'adresse les félicitations du jury aux lauréats du concours 2012, accompagnées de mes vœux de réussite dans l'exercice de leur métier d'enseignant.

Francis COUNIL  
Président du jury

## **ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ**

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'[arrêté du 27 février 2012](#).

## ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

### DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

*L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances en vue d'engager une démarche méthodologique mettant en question les dimensions esthétique, technique, économique, sociologique dans un processus de conception en design ou en métiers d'art, à partir d'une étude de cas, en utilisant les moyens graphiques spécifiques et en justifiant ses choix.*

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

Le sujet de l'épreuve de la session 2012 est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

### RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Madame Dominique MASSABUAU,  
assistée de Madame Sandrine FERREIRA et Messieurs David GOBBO et Didier GOSSELIN

Membres de la commission chargée de la correction de l'épreuve :

Mesdames Sylvie CARON PARIAUD, Audrey CHAMARD, Sandrine FERREIRA, Catherine GRANDJEAN, Tina LUCAS, Adeline MADURAUD, Fabienne MAGNIEZ, Dominique MASSABUAU, Laure SAUVINEAU, Cécile SINGH et Messieurs Éric BLANCOT, Etienne BOULARD, Nicolas CAILLEAU, David GOBBO, Didier GOSSELIN, Claude LABRE, Lionel MONNIER, Sébastien PAROUTY.

### La spécificité de l'épreuve

Le sujet de l'épreuve de synthèse propose autour d'un thème, une documentation iconographique dont l'étude approfondie doit permettre aux candidats d'engager un processus de conception relevant de l'un des domaines du design ou des métiers d'art. Aussi, la réponse attendue est-elle un enchaînement organisé d'analyses, d'investigations, de recherches et d'hypothèses en relation avec le sujet.

L'ensemble de la démarche est présenté sous la forme de planches de format A3 foliotées<sup>6</sup> et communiqué par la combinaison de moyens d'expression écrit et graphique. L'organisation des planches doit distinguer en deux phases articulées entre elles : l'analyse et l'investigation d'une part et le processus de conception d'autre part.

#### L'analyse et l'investigation

L'objectif est de rendre compte sous la forme d'études de cas, des spécificités des productions d'arts appliqués proposées dans le sujet. Il convient de mener une analyse formelle, fonctionnelle, technique et sémantique des documents en regard du thème, nourrie de références personnelles et argumentées. Il ne s'agit pas de rester à l'état de constat, mais bien d'opérer à partir de la confrontation et de l'exploitation de la documentation, des choix intentionnels permettant de dégager des axes d'analyse. Ce travail d'investigation se termine par une synthèse visant à articuler les hypothèses de recherches.

Lors de cette phase, le jury apprécie tout particulièrement la rigueur et la méthode d'analyse ainsi que la pertinence et l'exactitude des notions dégagées et des références convoquées. L'évaluation vise à mesurer l'aptitude des candidats à s'interroger et structurer une réflexion personnelle et engagée sur le thème donné.

---

<sup>6</sup> Il est rappelé que les candidats ne doivent pas composer sur la copie anonymée qui leur est remise, celle-ci étant uniquement destinée à rassembler leurs planches sous la forme d'un dossier.

## Le processus de conception

L'objectif est d'engager un processus de conception s'appuyant sur les résultats de l'analyse et s'inscrivant dans un des domaines du design ou des métiers d'art. Il convient d'énoncer et de communiquer des propositions de réalisations sous la forme d'hypothèses argumentées, nécessairement contextualisées.

Lors de cette phase, le jury apprécie la cohérence et l'efficacité de la démarche ainsi que l'engagement des candidats dans des préoccupations contemporaines. Il évalue leur aptitude à traduire formellement leurs intentions et à défendre un parti-pris au travers de leurs propositions et argumentations.

## La communication visuelle

La communication visuelle doit structurer et soutenir la démarche en respectant les principes simples de composition, de hiérarchisation des informations et de mise en page. L'organisation des planches, l'équilibre texte/dessin, le choix et la maîtrise des procédés de traduction et d'interprétation graphiques ainsi que le soin sont à considérer pour favoriser la fluidité du propos et l'efficacité de la démonstration.

## L'énoncé du sujet

Le sujet de cette session orientait le questionnement autour de la fonction « percer ». Il proposait une documentation composée d'un ensemble de visuels présentant quatre productions situées dans les champs du design de produits, du design de mode ou du design d'espace.

La demande invitait explicitement les candidats à organiser leurs réponses en deux phases d'analyse et de conception, successives et nécessairement articulées entre elles.

Pour la phase d'analyse, elle exigeait de porter un regard particulier sur les solutions techniques proposées par les designers, au regard des contraintes technologiques et des différents enjeux de création. Pour la phase de conception, l'exploitation de tout ou partie des constats de l'analyse permettait aux candidats d'orienter leurs recherches et d'ancrer leurs hypothèses dans la diversité des champs de la création artisanale ou industrielle, en prenant soin de définir des contextes de réalisation et de justifier les choix opérés.

## Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont précisés dans le sujet, énoncés en terme de :

- *rigueur de la démarche d'analyse*, pour laquelle le jury a apprécié à la fois la prise en compte de la thématique, la mise en évidence des relations induites par les documents et leur mise en tension, le repérage des enjeux (socioculturels, économiques, environnementaux, etc.) et l'émergence de notions et concepts ;
- *précision et justesse de l'investigation*, pour lesquelles le jury a pris en considération l'ouverture à d'autres références, l'identification d'axes de recherches et leur articulation avec les hypothèses de conception ;
- *validité du processus de conception*, pour lequel le jury a pris en compte l'exploitation raisonnée de l'analyse, la détermination d'un domaine, l'étendue et la pertinence des recherches ainsi que la faisabilité des solutions proposées ;
- *lisibilité et qualité de l'expression graphique*, pour lesquelles le jury a apprécié la clarté et l'efficacité de la communication au travers de l'organisation, la hiérarchisation, la mise en page des informations, la qualité graphique et la valeur communicante des croquis, des annotations et leur association.

## Les observations du jury

À propos de l'analyse et de l'investigation

L'analyse des documents proposés par le sujet permettaient de multiplier les lectures et d'adopter des points de vue personnels en écho aux notions sous-tendues par leur confrontation. Il était attendu une prise en compte de l'ensemble des productions présentées et de leurs spécificités, pour dégager des notions induites par la fonction « percer », telles que le point de vue, la percée visuelle, les relations plein/vide, occulter/montrer, ou encore des opérations de soustraction, de déconstruction, entre autres.

Sans ambiguïté, l'énoncé du sujet conduisait l'investigation sur le terrain de la technologie, en invitant les candidats à décrire les solutions techniques envisagées, en réponse à des contraintes technologiques précises et définies par des enjeux d'ordre ergonomique, fonctionnel ou esthétique.



De nombreuses références personnelles pouvaient être convoquées, à l'appui ou en contrepoint de la démonstration, telles que certaines productions de Marcel Wanders, des frères Bourroulec, d'Issey Miyake, de Jacob et Macfarlane architectes, par exemple.

Sans surprise, les candidats qui ont réussi l'épreuve sont ceux qui ont mis en place sous la forme d'études de cas, une démarche d'analyse rigoureuse et méthodique permettant de dépasser une simple approche formelle de la documentation. En s'attachant à des concepts et des principes précisément repérés, ils ont su dégager une problématique. Aussi, dans les très bonnes copies, quelques références appropriées venaient nourrir le propos et lui donner toute sa pertinence.

À l'inverse pour de trop nombreux candidats, le manque de rigueur et de maîtrise de la démarche débouchait sur des planches parfois confuses et une analyse superficielle, essentiellement descriptive, se limitant à une dénotation plastique des documents (forme, couleur, matière). Sans questionnement, ni positionnement critique sur les enjeux et les contraintes technologiques qui ont présidés à la conception et la réalisation des objets ou architectures proposés à l'étude, ces candidats n'étaient pas en mesure d'aboutir à une conceptualisation permettant d'étayer une démarche de recherche pertinente. Aussi, le jury déplore le recours à certaines références inutiles ou citations plaquées, sans relation directe avec l'analyse.

#### À propos du processus de conception

L'étude de cas et l'investigation posent les bases d'une recherche de propositions qui doivent en être nécessairement le prolongement évident et logique. Il était attendu l'expression d'intentions conceptuelles explicitement argumentées et convenablement communiquées sous la forme de croquis, de schémas et/ou d'annotations graphiques. Pour ce faire, il était indispensable d'établir des éléments de cahier des charges (contexte, cible, objectifs, usages, matériaux, etc.) permettant de concrétiser les intentions, de donner à comprendre les choix opérés et d'étayer les hypothèses de recherche.

Il était explicitement demandé que les candidats proposent un ancrage dans des réalisations artisanales ou des productions industrielles de petite, moyenne ou grande série. Cette précaution était de nature à renforcer la crédibilité et la validité de leurs recherches qui par ailleurs, pouvaient se faire l'écho de préoccupations en lien avec l'actualité ou l'évolution des modes de vie.

Le jury ne peut que déplorer la faible proportion de candidats qui a été capable de mettre en place une démarche complète et logique, privilégiant une parfaite articulation de l'analyse vers la conception (définition d'un fil rouge).

Un bon tiers d'entre eux y sont néanmoins parvenus, au prix parfois de quelques maladresses. Aussi, ils sont encore très majoritaires à ne pas avoir pris la peine de définir un cahier des charges. Insuffisamment étayées par la précision d'éléments de contexte, leurs propositions étaient très souvent pauvres, peu réalistes.

#### À propos de la communication visuelle

Certaines productions montrent une cohérence et une homogénéité entre les différentes planches par le choix d'une unité graphique des titres, de la pagination, le recours à des annotations enrichissantes et complémentaires des croquis et des relevés effectués.

Cependant, on peut regretter bien souvent l'absence d'équilibre entre les textes et les croquis. Plutôt que de privilégier le mode de la complémentarité, de nombreux candidats négligent l'emploi du croquis et donnent trop d'importance à l'écrit. Quelques-uns témoignent d'une méconnaissance de la nature de l'épreuve, en rendant une production prenant la forme d'une dissertation.

Aussi, beaucoup de candidats n'ont manifestement pas su gérer correctement leur temps. Il en résultait des recherches inachevées, parfois des contradictions ou des incohérences et, bien souvent, faute de relecture attentive, une orthographe et une syntaxe hasardeuses.

#### Pour conclure

L'épreuve de synthèse est une épreuve exigeante qui impose aux candidats des qualités méthodologiques, des qualités graphiques, des connaissances solides de la diversité et de l'actualité des productions du design ou des métiers d'art. Elle suppose la mise en place d'une méthodologie de projet. L'analyse et la définition des enjeux sont incontournables et doivent générer des hypothèses plurielles, témoignant d'engagement et de parti-pris personnels pour éviter la reproduction de l'existant. La prise de risque sans arbitraire, l'audace bien comprise, sont des atouts dont doivent se servir les candidats. Par ailleurs, le jury est en mesure d'apprécier des propositions innovantes, originales, voire poétiques.

L'essentiel des lacunes constatées porte sur la fragilité du socle disciplinaire ou culturel, sur la faiblesse de la maîtrise technique et sur le manque d'investigation. L'aisance graphique, si elle est un indiscutable pré-requis, ne peut pour autant masquer une démarche déficiente ou un manque de références.

Les candidats ayant réussi l'épreuve sont ceux qui de toute évidence connaissent les attendus et les finalités de l'épreuve et s'y sont correctement préparés. Les meilleurs ont su rester au fait de l'actualité de la création contemporaine, élargissant leur culture à l'ensemble des domaines du design (design de produits, design de communication, design d'espace) ou des métiers d'art, sans négliger leur interaction.

### Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve de synthèse

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des présents	Moyennes des présents   admissibles	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$			
<b>Option design</b>								
CAPLP externe	18	51	19	10	7	105	7,53	9,71
CAFEP-CAPLP	7	8	3	3	1	22	6,70	13,30
<b>Option métiers d'art</b>								
CAPLP externe	20	19	7	1	0	47	4,42	7,77
CAFEP-CAPLP	3	2	3	0	0	8	5,53	6,80

Moyennes exprimées sur 20 points.

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'[arrêté du 27 février 2012](#).

## ÉPREUVE DE CULTURE DESIGN

### DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

*L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer un produit ou une œuvre dans un contexte de création de dégager une problématique et d'intégrer une réflexion critique à partir des références proposées.*

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

Le sujet de l'épreuve de la session 2012 est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

### RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Monsieur Charalambos CHARALAMBOUS,  
assisté de Mesdames Adélaïde LE CORNEC, Lise PEIFFER et Monsieur Brice GARCIN

Membres de la commission chargée de la correction de l'épreuve :

Mesdames Sophie-Adélaïde AUSTRUY, Pascale BORIE, Virginie CASTELEYN, Sophie FAVRE, Sophie FARSY, Flavie GRASSIN, Josée-Anne LANNES, Adélaïde LECORNEC, Claudine MURELLO, Lise PEIFFER, Pascale RECORDA, Rachel SANCHEZ et Messieurs Olivier BAYLE, Alexandre BOCHARD, Dominique BOISSEL, Charalambos CHARALAMBOUS, Philippe GANNE, Brice GARCIN, Paul HUBER, Vincent PHELIPPOT.

### L'énoncé du sujet

Le sujet de l'épreuve de culture design propose une documentation, formule une demande et précise des critères d'évaluation.

La documentation proposée comportait une définition des termes *orner*, *parer* et *décorer*, extraite du Dictionnaire de la langue française par Émile Littré, et quatre documents iconographiques, reproduits sur deux formats A4 :

- Dagobert Pêche (1887-1923), cabinet, 1918, Vienne, Autriche.
- Ettore Sottsass (1917-2007), vases, 1958, Milan, Italie.
- Joris Laarman (né en 1979), radiateur Heatwave, 2003, Amsterdam, Pays Bas.
- Édouard François (né en 1958), façade de l'hôtel Fouquet's-Barrière, 2006, Paris, France.

La demande portait explicitement sur le rôle et le statut de l'ornement dans les productions du design et des métiers d'art dans la période du XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Elle supposait une analyse et une mise en relation de la documentation pour nourrir une réflexion critique, argumentée et étayée par des références personnelles précises, nécessairement restituées dans leurs contextes.

Les critères d'évaluation étaient énoncés dans le sujet, en termes de :

- *étendue et précision des références*, pour lesquelles le jury a considéré l'à-propos et la pertinence ainsi que la diversité des domaines dont elles étaient issues ;
- *capacité à situer une production dans un contexte*, pour laquelle le jury a pris en compte les qualités de l'analyse plastique (formes, couleurs, structures, matières), conceptuelle et symbolique des productions proposées, leur mise en relation et leur inscription de les contextes artistiques et techniques des époques concernés et, au-delà de ces aspects, les contextes politiques, économiques et sociologiques des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles ;

- *capacité de synthèse et d'argumentation*, pour laquelle le jury a apprécié la mise en exergue d'un questionnement (problématique) et la manière d'y répondre par un développement, une argumentation et le choix d'un parti-pris ;
- *clarté de l'expression* pour laquelle le jury a évalué la structure du commentaire au travers de la hiérarchisation des idées, la syntaxe, la précision du vocabulaire et la lisibilité de la graphie.

## Les observations du jury

### Sur la forme du commentaire

L'épreuve ne s'intitule pas dissertation, elle doit être envisagée comme un développement écrit prenant la forme d'un commentaire ouvert, laissant toute liberté d'aborder le sujet sous des angles divers.

La contextualisation des productions qui, au-delà du contexte de création artistique et technique, suppose aussi la prise en compte des éléments de contexte politique, économique et social, peut prendre des formes différentes. En effet, les candidats peuvent, soit aborder successivement l'ensemble des visuels, soit adopter un principe d'analyse comparative (confrontation simultanée des productions pour dégager des convergences, des divergences, des influences, etc.), soit encore, à la manière d'une étude cas, analyser les productions (de façon isolée ou pas) au regard des paramètres inhérents à l'étude des objets (forme, fonction, usage, estime, symbolique, matériaux, technique, etc.).

Quelle que soit la forme que prend cette première investigation, l'objectif est de dégager des pistes de réflexion en termes de notions ou de thématiques, pour mieux les questionner et les traduire ensuite sous forme de problématique.

La problématique doit être comprise comme l'articulation des deux parties du commentaire, elle prolonge l'analyse pour mieux la développer dans la seconde partie, sous la forme d'une réflexion critique argumentée et étayée par des références personnelles, puisées dans les autres domaines du design et des métiers d'art.

Enfin, si la conclusion fait la synthèse du développement, elle ne ferme pas nécessairement le propos et peut suggérer un prolongement ou un élargissement de la réflexion.

### À propos de la contextualisation des productions

En ce qui concerne le XX<sup>e</sup> siècle, le candidat devait prendre en compte le contexte politique et social, les évolutions technologiques du début du siècle (fin de la première guerre mondiale, émergence du design apparentée à l'apparition de nouveaux matériaux, tels que l'acier ou le verre armé, le plastique [la bakélite], la teinture chimique, le bois courbé qui, avec d'autres techniques complexes faisant suite à la révolution industrielle du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, auront raison de la résistance des artisans et maîtres du mobilier européen contre l'industrialisation de leur œuvre).

- Le cabinet de Dagobert Pêche montre à la fois une volonté de revisiter la tradition ornementale, baroque et rococo, des siècles précédents, tout en simplifiant la forme. Inspiré et influencé par les effets produits dans ses travaux sur les textiles et la reproduction des ornements en masse, Dagobert Pêche aligne parfaitement les médaillons dorés sur ce cabinet, en les coupant sur les bords afin de créer l'illusion que l'exemple peut se reproduire à l'infini.
- Les vases (1958) d'Ettore Sottsass, présentant un décor géométrique sériel et répétitif, sont à mettre en relation d'une part avec l'émergence de la société de consommation des années 50 (baby-boom) ou la production artistique en série Pop Art (Andy Warhol par exemple), et d'autre part, avec la prospérité et la révolte des années 60, période de création libre et débridée, de la prolifération de l'utilisation du plastique. Les créateurs se penchent sur un nouvel art d'habiter, plus humaniste, plus convivial. Aux États-Unis la fabrication des meubles en petites séries contribuent à l'expansion du design. Par opposition au « streamline » qui perdure durant cette période, se développe dans les années 50 (notamment en Europe) un champ stylistique affichant une ligne sobre et dépouillée. Le designer n'apparaît plus comme le décorateur d'avant-guerre, au service de clientèles aisées, il devient alors un missionnaire au service de l'amélioration des conditions de vie et du « mieux-être » de tous les consommateurs. Les techniques de fabrication comme le moulage donnent naissance à des objets modulables et fonctionnels. La salle à manger devient « living-room ».
- Le XXI<sup>e</sup> siècle permet de mettre en avant les notions de dématérialisation : l'hôtel Fouquet's présente un contraste entre la pérennité d'un décor historiciste et les ouvertures qui jouent comme un décor animé éphémère. Le choix de reconstruire une façade haussmannienne de façon distancée et contemporaine (un nouvel immeuble avec moulures, balcons ouvragés et modénatures haussmanniennes), au milieu

des immeubles du XX<sup>e</sup> siècle, aux lignes sobres et fonctionnelles, bien vitrés, au carrefour de deux rues. Les fenêtres, qui percent la façade à des endroits indépendants des modénatures. Effet stupéfiant : deux sortes de trames se superposant sans coïncider, le décalage surprend et oblige à l'attention. Les deux matériaux, le verre cerclé d'acier et la pierre grise s'opposent et se reflètent. La couleur, la texture, les vraies fenêtres, les fausses fenêtres : le parti pris de l'architecte redéfinit la réalité de l'immeuble, en tant qu'image de façade haussmannienne. Puis le traitement des revêtements (habillage) de façade pour lesquelles l'architecte s'attache à éviter dans la mesure du possible l'uniformité de la matière, signe de froideur industrielle, pour mettre en valeur les différences artisanales de couleur, de grain, de plan, d'épaisseur, les « défauts » qui donnent à cette construction d'étonnants résultats. Le choix de cette façade est de contrer les images, notamment les images virtuelles qui envahissent progressivement notre environnement, par la matière, sa présence, son poids.

- Objet manifeste, le radiateur Heatwave réemploie en les détournant, les codes baroques par le mariage d'un ciment lisse (polybéton) à une forme d'inspiration rocaille. Le designer démontre ainsi par l'extravagance que fonctionnalité n'est plus uniquement synonyme de géométrie et que la science et le design sont compatibles. Quel est le statut de ce radiateur ? Œuvre d'art, ornement, objet multifonctionnel ? Il s'agit d'une prouesse technique et artistique qui trouve ici tout son sens dans l'association de la finesse artisanale et de l'efficacité industrielle.

À propos de la problématique

La phase de contextualisation permet d'aboutir à des problématiques qui établissent d'évidentes relations entre tradition (finesse artisanale) et modernité (technologie et science), figuration et abstraction, unique et sériel, forme et fonction, art et science, etc.

Le candidat pouvait faire ressortir les liens existants entre la définition d'Émile Littré et les documents iconographiques analysés. Il pouvait aussi aborder la question de l'identité de l'objet et de son créateur à travers son inscription dans la tradition et sa rupture. Le thème pouvait ainsi :

- faire référence au statut de l'ornement figuratif ou géométrique, de la parure et de la décoration ;
- s'attacher aux relations que l'ornement entretient avec l'objet au XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles ;
- mettre en évidence la conciliation établie entre les exigences esthétiques du créateur et les contraintes, artisanales ou industrielles, de fabrication ;
- approfondir les deux logiques qui président à la naissance du design : celle de l'ornementation soucieuse de raffinements complexes et luxueux, apanage des artisans spécialisés, et celle de l'industrie impliquant une certaine standardisation.

Comment les créateurs s'approprient-ils l'ornement en fonction des contextes historiques, artistiques, sociologiques et politiques d'une époque ? Quel peut-être l'influence de l'héritage moderniste ou post-moderniste sur l'emploi du décor dans les productions contemporaines ?

Différentes problématiques pouvaient émerger visant à approfondir certaines questions, comme :

- Le décor, l'ornement, en tant que produits des avancées technologiques et scientifiques des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles ;
- L'ornement comme signe distinctif et catégoriel (marque de fabrique), signe de pouvoir ;
- L'ornement comme engagement idéologique du créateur (consensuel ou provocateur) ;
- La confrontation entre l'ornement, le décor et la parure faisant partie de l'unique ou du sériel.

Au regard des critères énoncés, le jury a apprécié la prestation des candidats qui ont fait preuve :

- de méthodologie et ont respecté dans leur développement le plan annoncé en introduction ;
- de connaissances approfondies des contextes de création et qui ont su en tirer profit au travers d'une analyse croisée, fine et pertinente des documents, débouchant sur des problématiques exploitables ;
- de références riches et appropriées pour conforter la problématique choisie et, au-delà du champ des arts appliqués, ouvertes à d'autres domaines des sciences humaines ;
- de qualités rédactionnelles au service d'une expression fluide ;
- d'une attention particulière à la graphie de leur devoir.

Inversement, le jury a regretté les faiblesses de certains commentaires, qui souvent résultaient :

- de l'absence de méthodologie et de l'insuffisance de l'analyse des documents, entraînant des difficultés à dégager une problématique ;
- de descriptions trop simplistes des objets d'étude, uniquement dénotatives et chronologiques, et sans articulation avec le sujet ;

- de connaissances d'histoire de l'art et du design, simplement récitées, parfois très éloignées de la demande du sujet ;
- d'un manque de références à l'origine d'un discours généraliste, vulgarisant et d'une réflexion superficielle s'appuyant sur des poncifs, des idées reçues ;
- de l'insuffisance de la démonstration et du développement, à propos notamment des aspects techniques (procédés et contraintes de mise en œuvre) utiles à la compréhension des objets d'étude ;
- d'un manque de précision dans le référencement des exemples convoqués (noms, dates, lieux, matériaux, etc.)

Tout autant, pour ce qui concerne l'expression, le jury a déploré dans bon nombre de copies :

- l'utilisation d'un langage familier, les erreurs de syntaxe, les fautes d'orthographe récurrentes ou encore l'absence de ponctuation, la mauvaise qualité de la graphie, qui rendent la lecture laborieuse et nuisent à la bonne compréhension des idées développées ;
- l'utilisation abusive de néologismes, l'imprécision du vocabulaire qui sont parfois source de contresens voire de non-sens ;
- l'absence de plan organisé, le manque de structure (introduction, développement, conclusion) et d'articulation entre les différentes parties permettant de faciliter la compréhension globale du propos du candidat ;
- des conclusions hâtives sans lien avec le développement qui témoignent d'une mauvaise gestion du temps de l'épreuve.

### Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve de culture design

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des présents	Moyennes des présents	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admissibles	
<b>Option design</b>								
CAPLP externe	22	35	26	14	6	103	7,69	10,32
CAFEP-CAPLP	4	9	6	3	0	22	6,95	10,60
<b>Option métiers d'art</b>								
CAPLP externe	19	14	7	3	1	44	5,06	9,31
CAFEP-CAPLP	5	3	0	0	0	8	3,50	4,40

Moyennes exprimées sur 20 points.

## **ÉPREUVES D'ADMISSION**

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'[arrêté du 27 février 2012](#).

## **PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE DE FORMATION PORTANT SUR LES PROGRAMMES DU LYCÉE PROFESSIONNEL**

### **DÉFINITION DE L'ÉPREUVE**

*L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques, relatifs à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.*

*La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.*

*Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.*

*Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat sera conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.*

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 3.

Un échantillon des sujets de la session 2012 est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

### **RAPPORT DE L'ÉPREUVE**

#### **L'organisation de l'épreuve**

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude des candidats à concevoir et organiser une séquence de formation dans leur domaine de compétence. Pour cela, elle s'appuie nécessairement sur des sujets propres à l'option choisie et, s'agissant de l'option métiers d'art, sur des sujets correspondant à la spécialité pour laquelle le candidat a opter lors de son inscription au concours.

Pour une même option ou même spécialité métiers d'art, l'épreuve pouvait se dérouler sur plusieurs jours lorsque le nombre de candidats admissibles l'exigeait. Dans cette hypothèse, l'épreuve s'est appuyée, chaque jour, sur un sujet différent.

Pour les candidats de l'option métiers d'art, l'épreuve a été organisée en différents lieux, sur des plateaux techniques d'établissements offrant pour chaque spécialité, tout l'espace et l'équipement spécifiques nécessaires. En raison de la similitude de l'épreuve avec celle du concours interne, les candidats des deux concours pouvaient être regroupés par spécialité, pour subir l'épreuve aux mêmes dates, sur un même site.

#### **L'énoncé des sujets**

Quelles que soient l'option et la spécialité, les sujets proposés formulent une demande analogue, à partir d'un objectif pédagogique et un niveau de classe imposés. La demande porte sur la conception d'une séquence de formation et la mise au point détaillée d'une des séances qui la constitue.



Une documentation peut éventuellement être associée au sujet. Dans ce cas, l'énoncé invite explicitement le candidat à en faire l'analyse pour initier le questionnement et la problématisation de la demande.

Le découpage de l'épreuve en trois phases ainsi que leurs durées respectives sont systématiquement rappelés dans l'énoncé du sujet.

### Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont précisés dans le sujet, énoncés en terme de :

- *pertinence et cohérence des choix didactiques au regard du programme (option design) ou du référentiel (option métiers d'art) de formation, de l'objectif à atteindre et du public concerné ;*
- *degré d'exploration et d'approfondissement de l'objectif permettant de mettre en évidence des aptitudes professionnelles liées à l'enseignement ;*
- *exactitude et pertinence des références culturelles et professionnelles ;*
- *qualité d'expression orale, d'analyse et de synthèse.*

En outre, pour les candidats de l'option métiers d'art, s'ajoute à ces critères, la *maîtrise des savoir-faire professionnels* propres à la spécialité choisie.

## ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À L'OPTION DESIGN

coordonnés par Madame Sophie QUENTIN DREYFUS,  
assistée de Mesdames Flavie GRASSIN, Pascale RECORDA et Monsieur Nicolas CAILLEAU

Membres de la commission chargée du déroulement des entretiens :

Mesdames Sophie-Adélaïde AUSTRUY, Pascale BORIE, Virginie CASTELEYN, Sophie QUENTIN DREYFUS, Sophie FABRE, Catherine GRANDJEAN, Flavie GRASSIN, Josée-Anne LANNES, Claudine MURELLO, Lise PEIFFER, Pascale RECORDA, Rachel SANCHEZ, Cécile SINGH et Messieurs Éric BLANCOT, Dominique BOISSEL, Nicolas CAILLEAU, Charalambos CHARALAMBOUS, Philippe GANNE, Brice GARCIN, Didier GOSSELIN, Claude LABRE.

### Les observations du jury

Le jury a pu constater chez la plupart des candidats une bonne compréhension des attendus de l'épreuve. L'analyse méthodologique permet d'ouvrir sur des questionnements en lien avec un objectif pédagogique imposé, au regard des documents proposés, afin de dégager une problématique précise et pertinente. En découle, l'élaboration d'un dispositif pédagogique sous la forme d'une séquence fédératrice et organisée qui fait l'objet d'une soutenance devant le jury. Au-delà de cette compréhension, le jury pointe néanmoins la fragilité et les insuffisances de nombreuses prestations.

#### L'analyse et son réinvestissement

Majoritairement, les candidats ont fait une analyse, parfois succincte, des documents proposés. Cependant, il est patent de constater qu'un grand nombre se révèle dans l'incapacité d'établir des rapprochements entre eux. Leur méconnaissance des domaines et des enjeux de la discipline, les conduit bien souvent à une analyse linéaire qui néglige toute confrontation et ne permet pas de faire émerger les liens existants.

Le jury a apprécié les candidats qui, suite à l'analyse, ont su se dégager de la documentation, et la nourrir d'apports culturels personnels, ciblés et pertinents, soit en résonance, soit en opposition, dans un esprit intrinsèque aux enjeux de l'épreuve et sans perdre de vue l'objectif à atteindre.

#### L'élaboration du dispositif pédagogique

Lorsque certains candidats parviennent à faire émerger de l'analyse des éléments de problématique probants, ils ne parviennent pas tous nécessairement à énoncer des pistes déterminantes susceptibles de construire et d'étayer la stratégie pédagogique.

Le jury a apprécié la prestation des candidats qui ont été capable de proposer :

- une présentation claire et explicite prenant en compte le niveau de classe et la spécialité choisie ;
- un découpage logique et fluide de la séquence ;
- un choix pertinent et raisonné de la séance décrite, en adéquation avec l'objectif ;

- un scénario compréhensible et correctement articulé ;

En revanche, faute d'une méthodologie suffisamment maîtrisée, cet exercice se révèle parfois périlleux, il en résulte :

- une problématique bien posée, mais non réinvestie dans la séquence, qui débouche sur des propositions stéréotypées, dépourvues de sens et des choix didactiques peu cohérents ;
- des activités sans apports notionnels, sans développement de compétences nouvelles voire dépourvues d'objectif pédagogique ;
- des modalités d'évaluation insuffisamment réfléchies voire inexistantes ;

L'exposé et l'entretien avec le jury

L'usage d'un vocabulaire choisi et spécifique ainsi qu'une expression claire, une attitude motivée et convaincante sont des facteurs déterminants pour l'évaluation de cette épreuve orale.

Les trente minutes de présentation sont souvent vécues avec difficulté par les candidats. Il faut rappeler tout l'intérêt de la préparation de l'exposé qui doit permettre au candidat de structurer son discours en prenant en compte le temps imparti, de hiérarchiser son propos pour parvenir à la définition d'un plan induisant la démarche pédagogique.

Certains candidats ont su utiliser leurs productions écrites et graphiques pour appuyer leur démonstration et rendre compte de la cohérence de leurs choix didactiques. Ce sont souvent ces mêmes candidats qui, avec assurance, ont démontré des qualités d'écoute et de dialogue au travers des échanges avec le jury.

### **Les recommandations du jury**

Il est essentiel pour les candidats de bien connaître les objectifs et modalités du déroulement de l'épreuve pour s'y préparer dans les meilleures conditions.

Lors des travaux pratiques :

- l'analyse des documents est guidée par l'objectif à atteindre et le niveau de la classe ;
- les documents donnés, les planches écrites ou graphiques réalisées par le candidat durant la phase de travaux pratiques, peuvent servir de support à l'exposé devant le jury. La sélection de tout ou partie des documents, les planches produites, les références personnelles sont utilement argumentées.

Lors de la préparation de l'exposé :

- le temps de préparation est entièrement consacré à la structuration de la présentation orale. Il s'agit d'organiser ses idées, de sélectionner les documents à présenter (parmi ceux donnés ou produits), d'élaborer une stratégie de communication pour mieux définir le plan de son exposé ;
- il convient de s'assurer que l'ensemble des propositions répond à la demande et que les choix pédagogiques produisent du sens ;
- des fiches peuvent être élaborées en tant qu'aide-mémoire durant l'oral, mais non lues devant le jury.

Lors de l'entretien avec le jury :

- le plan de l'exposé est annoncé, les documents présentés, éventuellement affichés dans la salle ;
- la séquence de formation et son articulation en différentes séances sont nécessairement présentées avant la description détaillée de la séance choisie ;
- la présentation orale doit être assurée et convaincante. Elle convoque les mêmes compétences qu'une animation de classe (rythme, gestion du temps et de l'espace, mise en scène, utilisation du tableau, etc.) qui, autant que le propos, renseignent le jury sur les aptitudes du candidat à l'enseignement ;
- les questions du jury qui suivent l'exposé, visent à approfondir certains éléments de l'analyse et des propositions. C'est l'occasion pour le candidat, de défendre ses choix didactiques, de montrer l'étendue de ses références culturelles et professionnelles et de faire la preuve dans un esprit de dialogue de ses qualités d'écoute et d'argumentation ;
- la posture du candidat doit être professionnelle et non familière, adaptée à une épreuve de concours et représentative de celle d'un futur enseignant.

## ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À L'OPTION MÉTIERS D'ART

coordonnés par Monsieur Christian TORREMONEIL  
et Monsieur Charly PENAUD, vice-président du concours interne

Membres de la commission chargée du déroulement des entretiens :

Mesdames Sandrine FERREIRA, Françoise LEGRAND, Claudie LOZACH, Sophie QUENTIN DREYFUS, Agnès VANNET et Messieurs Laurent BOUR, Frédéric BRUN, Jean-Pierre CORDAT, Grégory DEHONGHER, Alain FOLIOT, Patrick GOSSE, Emmanuel JEANNOT, Patrice LUIGGI, Lionel MONNIER, Roch TAVERNA, Pierre THEPENIER.

### Le choix de la spécialité

Cette année encore, bien que dans une moindre proportion que l'an passé, quelques candidats se sont inscrits à une spécialité pour laquelle il ne maîtrise ni les connaissances ni les savoir-faire professionnels. Leur erreur résulte, semble-t-il, d'une méconnaissance de certaines dénominations propres aux métiers d'art. Aussi, il faut rappeler par exemple, que la spécialité Arts textiles ne correspond aucunement au design de mode, pas plus que les Arts graphiques n'englobent le design graphique ou la communication visuelle.

Sur ce point, les futurs candidats au concours sont invités à se reporter à la liste<sup>7</sup> des spécialités métiers d'art et des formations professionnelles correspondantes.

### La finalité de l'épreuve

L'objectif de l'épreuve n'est pas d'évaluer les compétences « métier » du candidat au travers de la réalisation d'une pièce finie, mais consiste bien à le placer, en tant que futur enseignant, dans la situation de construire une séquence pédagogique pour apprécier son aptitude à enseigner.

Aussi, l'épreuve d'une durée totale de six heures, comprend quatre heures de travaux pratiques, pendant lesquelles le candidat, dans un espace professionnel adapté à sa spécialité, a libre choix de conduire des explorations, des manipulations, des tests, liés aux matériaux, à l'outillage, aux principes de construction ou de mise en forme, pour étayer ses propositions pédagogiques et ses choix didactiques.

Les éléments issus de ces travaux pratiques sont des supports<sup>8</sup> qui peuvent être utilisés par le candidat lors de son oral. De natures diverses (maquettes, ébauches, essais, échantillons, éprouvettes, détails, montages, gabarits, étapes de fabrication, éclatés, etc.), ils accompagnent croquis, dessins, plans... et contribuent à la bonne compréhension de la séquence proposée, pour illustrer une démonstration, une manipulation, pour appuyer des apports notionnels, pour compléter des recherches, pour vérifier une hypothèse, pour verrouiller une théorie.

Les différents sujets imposaient un objectif et un niveau de formation. Certains sujets, suivant le métier, étaient accompagnés de visuels. Avec ou sans iconographie, ils étaient suffisamment ouverts pour permettre aux candidats de proposer des pistes d'investigation pédagogiques et didactiques multiples et variées, ancrées dans les champs du métier et de la création artistique (design, arts appliqués, histoire des arts).

### Les constats et conseils du jury

L'expertise professionnelle

Constats : Quelques rares candidats révèlent un niveau d'amateur éclairé plutôt que le niveau d'expertise professionnelle attendu.

Conseils : La candidature aux épreuves du CAPLP arts appliqués, option métiers d'art, suppose une réelle maîtrise des savoir-faire « métier », observable lors de la phase de travaux pratiques et qui, lors de l'entretien, se traduit par l'emploi d'un vocabulaire technique professionnel, juste et pertinent.

<sup>7</sup> Voir en annexe : **Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes.**

<sup>8</sup> Au même titre que les documents écrits et graphiques, produits durant cette épreuve, ceux-ci ne font pas directement l'objet d'une évaluation.

Dans la mesure où l'épreuve vise à mesurer la capacité du candidat à transmettre des connaissances et des compétences professionnelles, elle suppose que ce dernier connaisse et prenne en considération les textes officiels<sup>9</sup> et les publics visés, pour aboutir à la définition d'objectifs cohérents et à une progression réfléchie.

Il en est de même pour les notions de didactique et de pédagogie, qui sont des attentes légitimes de la part jury quant à la construction de la séquence et des séances qui la constituent.

#### La définition des objectifs

Constats : Si la méconnaissance, plus ou moins importante, des filières, des sections, des classes, des référentiels et des programmes (cf. paragraphe précédent) pénalise quelques candidats qui ne savent pas adapter les objectifs aux attentes formatives du niveau de classe concernée, d'autres ne parviennent pas à hiérarchiser, doser et articuler des objectifs souvent trop nombreux ou trop complexes pour proposer une séquence fluide.

Conseils : La prise en compte de la demande définie par l'objectif et le niveau de classe, est indispensable, car ce sont ces premiers éléments qui conditionnent la mise en place du thème, de la problématique, du phasage, du dispositif, du déroulement, des moyens... à mettre en œuvre, au regard des contenus du référentiel qui définissent l'ensemble de savoirs théoriques et pratiques à développer et le niveau d'exigence à atteindre (niveaux taxonomiques, résultats attendus et limites des connaissances).

Le candidat doit décliner, à moyen ou long terme, l'objectif proposé dans le sujet, en une série d'objectifs opérationnels propres à chaque séance, sachant que c'est l'articulation cohérente de l'ensemble de ces objectifs qui conditionnera l'aboutissement du projet, sans cantonner les élèves dans un rôle d'exécutant.

Il convient encore de préciser que le sujet propose un objectif à respecter et qu'il appartient aux candidats d'en apprécier les enjeux avant de définir le parcours pédagogique qui conduira les élèves à l'acquisition des savoirs. Il n'est donc pas attendu du candidat qu'il trouve la solution pédagogique type (modélisable) mais davantage qu'il propose une démarche pédagogique et didactique, personnalisée permettant d'apprécier ses aptitudes professorales.

#### La structure de séance

Constats : De très nombreux candidats semblent préférer une structure linéaire faite d'une succession d'exercices visant l'acquisition progressive de savoir-faire disciplinaires, à une démarche de projet, prétexte à des apports pluridisciplinaires, des situations d'autonomie et d'initiative, garantes de complexité (et d'ouverture).

Le choix de la structure linéaire qui ne doit pas forcément être banni, n'est pourtant pas toujours synonyme de clarté. Le manque de hiérarchie des objectifs, le nombre trop important de pré-requis, la mauvaise gestion des temps, l'excès de cadrage (contraintes) sont autant de paramètres qui ont engagé les candidats dans des constructions peu efficaces et des approfondissements relativement superficiels, n'intégrant que peu de connaissances. L'évaluation dans toutes ses composantes a très souvent été oubliée des dispositifs pédagogiques proposés.

Bien souvent, les candidats omettent de prendre suffisamment en considération les moyens pédagogiques, notamment les plus classiques : le tableau, le vidéoprojecteur, les supports écrits et iconographiques. Ils se limitent alors à une simple transposition du sujet, qui malheureusement ne peut suffire.

Avec créativité, certains candidats ont su mettre à profit le « temps de préparation en atelier » pour construire les fondements d'une séquence pédagogique structurée et innovante. En effet, à travers une exploitation judicieuse et professionnelle des équipements mis à leur disposition, ces candidats ont formalisé des moyens pédagogiques variés et des solutions formatives qu'ils ont su repositionner avec pertinence dans des stratégies et contextes d'apprentissage clairs, idoines et ambitieux.

Conseils : Lors de la construction du dispositif pédagogique, le candidat doit s'efforcer de donner du sens aux activités proposées aux élèves et privilégier la diversité et l'alternance des situations pédagogiques, des modes d'organisation.

La progression pédagogique peut prendre d'autres formes que celle de situations successives, identiques pour tous les apprenants, par un recours à des configurations plus complexes relevant de la démarche de projet, et qui mettent en jeu, par exemple :

- des apports de connaissances sous forme de modules périphériques, sollicités en tant que de besoin ;
- des situations différentes, partielles, parallèles, générant des synergies ;

---

<sup>9</sup> Les programmes et référentiels de formation en vigueur dans les lycées professionnels.

- des prétextes larges, ouverts, donnant lieu à une diversité de réponses, pour lesquelles les notions abordées sont multiples ;
- des démarches innovantes liant des phases de création, de conception et de réalisation.

Outre la définition de l'objectif de la séquence et des objectifs opérationnels propres à chaque séance (tout particulièrement celui de la séance décrite), le candidat doit considérer l'ensemble des aspects de la séquence : contexte, objet de l'étude, déroulement avec mise en relief des différents moments stratégiques de la séance, supports documentaires, moyens et outils pédagogiques, critères d'évaluation. Il s'agit bien de définir les modalités d'un acte de formation qui prend en compte la dimension professionnelle dans la maîtrise du geste spécifique au métier, mais également les dimensions, notionnelle, esthétique, stylistique et créative qui font la singularité des formations aux métiers d'art.

Pour résumé, le candidat doit avoir de réelles intentions sur le sens à donner aux apprentissages (savoirs, savoir-faire, savoir-être) afin d'éviter la succession d'activités, plus ou moins réfléchies voire gratuites. Il doit privilégier l'ancrage de la séquence dans une réalité culturelle ou technologique, initiée par des exemples, des situations, des références complémentaires.

### Les apports culturels

Constats : En premier lieu, les propositions pédagogiques sont trop souvent traitées comme des « sujets à réaliser ». De ce fait, les apports culturels et artistiques sont souvent négligés voire occultés par les candidats, trop préoccupés par les procédures de fabrication et les aspects techniques de la réalisation.

En second lieu, un grand nombre de candidats envisagent le projet, le design, l'histoire de l'art, comme des savoirs ou des dispositifs spécifiques procédant du seul enseignement des arts appliqués.

Enfin, quand les apports culturels existent, ils font le plus souvent référence à l'histoire (rarement postérieure au XIX<sup>e</sup> siècle) sans guère de considération pour la création contemporaine.

Certains candidats ont su cependant donner une place privilégiée à la dimension culturelle et artistique, en intégrant explicitement des apports dans leurs scénarii, soit de façon indépendante, sous la forme d'études, d'illustrations, de démonstrations, d'exemples, de témoignages..., soit par le biais de l'interdisciplinarité ou la pédagogie de projet, en créant des liaisons étroites entre les différentes phases d'investigation, d'analyse, de recherches créatives, de conception et de réalisation.

Conseils : Ces constats conduisent à penser qu'une grande majorité des candidats semble convaincue de l'importance des apports culturels ou de l'intérêt de la démarche de projet, sans pour autant considérer que ces pratiques relèvent de leur compétence et qu'elles puissent être de réels prétextes à la découverte de connaissances techniques.

Les métiers d'arts sont fondamentalement ancrés dans des registres patrimoniaux historiques et contemporains. Ils puisent leurs spécificités dans les enrichissements esthétiques, stylistiques et techniques apportés au fil des siècles, par les différents mouvements artistiques et culturels. On attend donc des candidats qu'ils se positionnent au regard du contexte de création actuel dans cette globalité créative qui convoque la valeur esthétique et technique.

### Les prolongements pédagogiques

Constats : Peu de candidats envisagent un prolongement à la séquence, en proposant une ouverture sur d'autres acquisitions, d'autres approches pédagogiques, d'autres contextes professionnels, d'autres prétextes, d'autres postures.

Conseils : Le prolongement pédagogique, l'ouverture de la demande, l'appropriation des savoirs et des apprentissages peuvent trouver une résonance avec des dispositifs existants, tels que :

- l'interdisciplinarité ;
- la formation en entreprise (PFMP) ;
- le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP) ;
- les ateliers de pratique artistique et culturelle (APAC).

ou de dispositifs nouvellement mis en place dans les grilles horaires du baccalauréat professionnel, comme :

- l'accompagnement personnalisé (AP) ;
- l'enseignement général lié à la spécialité (EGLS).

Ces dispositifs peuvent être prétextes à l'exploration de moyens pédagogiques inhabituels ou innovants, privilégiant des situations de recherches, exploratoires ou expérimentales, sous forme d'enquêtes, d'études de cas, d'expériences professionnelles, par le biais d'une pédagogie inductive, participative, différenciée qui

favorise le travail en binôme, en groupe, la remédiation, le tutorat, l'utilisation de l'outil informatique, par exemple.

La posture de l'enseignant

**Constats** : En règle générale, les candidats font preuve de conviction dans la transmission des savoirs et savoir-faire. Certains manifestent une réelle passion pour le métier qui laisse présager un accompagnement bienveillant des élèves.

D'autres en revanche, moins enthousiastes, plus effacés et sans assurance n'ont pas su convaincre le jury de leur capacité à encadrer un groupe d'élèves avec suffisamment d'autorité et de clairvoyance.

**Conseils** : Il est indispensable de s'interroger sur les pratiques du métier d'enseignant. Aujourd'hui, notamment en lycée professionnel, les missions du professeur ne se limitent pas à une fonction de passeur de savoirs. Au-delà de la sphère pédagogique, ses missions se prolongent tout autant dans des fonctions de médiation, d'accompagnement et d'éducation. Le jury invite les candidats à une réflexion ne soit pas uniquement circonscrite à l'espace de la classe, mais qui investisse aussi le cadre de l'établissement scolaire et le rôle de ses différents acteurs.

Outre l'acquisition des contenus disciplinaires, le développement des apprentissages de la réflexion, de l'argumentation, de l'autonomie, de l'initiative, chez les élèves, suppose que les candidats portent un regard éclairé sur les missions du professeur et adoptent une position engagée quant à la pédagogie à mettre en œuvre pour développer l'épanouissement et la réussite des élèves.

La prestation orale

**Constats** : Les candidats font preuve, dans l'ensemble, de disponibilité et d'écoute et montrent de bonnes dispositions à la communication. Ils sont convaincus et convaincants, tout en restant à l'écoute et très disponibles dans les échanges.

Un grand nombre d'entre eux démontre dans l'échange une aptitude à se remettre en question ou à réinterroger sa démarche et ses propositions, tant sur le plan des pistes pédagogiques non visitées, que du point de vue de la qualité des propositions.

**Conseils** : S'il s'agit avant tout durant l'exposé de présenter une démarche avec assurance et conviction, l'échange peut parfois sur l'invitation du jury être l'occasion d'une remise en question des propositions ou des certitudes du candidat. Ce dernier doit alors prendre du recul et faire preuve d'analyse critique pour ne pas figer son raisonnement et déceler ce qui peut paraître inopérants, inappropriés ou décalés. Cette disposition est assurément la condition d'un échange riche, argumenté et constructif.

Enfin, de manière très pragmatique, la gestion du temps de parole, le bon usage de vocabulaire spécifique, le dynamisme de la présentation (débit de paroles, intonation de la voix, rythme, etc.), le choix et la variété des moyens de communication (oral, tableau, documents graphiques) sont des paramètres à ne pas négliger pour réussir une prestation.

### Répartition des notes et moyennes des candidats pour la présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des présents	Moyennes des présents	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		présents	admis
<b>Option design</b>								
CAPLP externe	6	14	16	11	6	53	9,54	11,05
CAFEP-CAPLP	0	1	1	1	0	3	9,17	8,75
<b>Option métiers d'art</b>								
CAPLP externe	1	3	3	3	1	11	9,91	12,40
CAFEP-CAPLP	1	0	0	0	1	2	9,50	17,00

Moyennes exprimées sur 20 points.

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'[arrêté du 27 février 2012](#).

## ÉPREUVE SUR DOSSIER COMPORTANT DEUX PARTIES

### DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde. Durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.

**Première partie : soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury.**

*Présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes.*

*L'épreuve permet d'apprécier l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline. Elle permet également au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement.*

*Le dossier est relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique. Il s'appuie sur une situation rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique en lycée professionnel.*

*En utilisant les moyens courants de communication (vidéoprojecteur et informatique associée disponibles sur le lieu du concours), le candidat présente le support d'étude, ainsi que les investigations conduites qui pourraient, selon lui, donner lieu à des exploitations pertinentes en lycée professionnel.*

*Lors de la présentation, le candidat justifiera le choix du support d'étude et les investigations conduites.*

*Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.*

**Deuxième partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ».**

*Présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.*

*Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010.*

*L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.*

### RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Monsieur Patrick PERRIER,  
assisté de Mesdames Audrey CHAMARD, Tina LUCAS et Monsieur Olivier BAYLE

Membres de la commission chargée du déroulement des entretiens :

Mesdames Sylvie CARON PARRIAUD, Audrey CHAMARD, Sophie FARASY, Adélaïde LECORNEC, Tina LUCAS, Adeline MADURAUD, Fabienne MAGNIEZ, Dominique MASSABUAU, Laure SAUVINEAU et Messieurs Olivier BAYLE, David GOBBO, Paul HUBER, Vincent PHELIPPOT, Sébastien PAROUTY.

## L'organisation de l'épreuve

L'épreuve évalue deux prestations orales distinctes. L'une s'appuie sur la soutenance d'un dossier réalisé par le candidat, préalablement transmis au jury qui en prend connaissance avant l'entretien. L'autre consiste en une interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable » à partir d'un document remis au candidat en début d'épreuve qui donne lieu à une préparation dans l'heure qui précède l'entretien.

La définition de l'épreuve précise la durée de chacune des parties : 20 minutes maximum de présentation du dossier, suivies de 20 minutes d'échange avec le jury pour la première, 10 minutes de réponse à la question posée, suivies de 10 minutes d'échange avec le jury pour la seconde. Les deux parties se succèdent l'une à l'autre, sans interruption.

**Première partie : Soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury.**

### La constitution du dossier

Le dossier ne dépasse pas une quarantaine de pages, annexes comprises. L'ensemble est consigné sur un cédérom, joint au dossier papier. Il est constitué de planches de format A4. L'indication de la dimension réelle ou de l'échelle des projets ou des pièces est précisée. La reproduction est privilégiée, toutefois, des originaux peuvent être présentés en respectant les contraintes suivantes :

- volumes ne dépassant pas 50 centimètres dans la plus grande dimension de leur contenant ;
- planches 2D ne dépassant pas le format A1.

En fonction de l'expérience personnelle du candidat, le dossier présente :

- les reproductions photographiques du ou des projets réalisés (produit manufacturé ou proposition définitive), mettant en évidence la démarche de conception et les choix techniques de réalisation en référence au cahier des charges, ainsi que leur mise en situation argumentée ;
- une synthèse en 2D d'une éventuelle séquence d'images animées ;
- les croquis préparatoires et investigations menées en amont ;
- le questionnement des références exploitées ;
- une partie technologique relative aux productions ;
- des recherches montrant une implication personnelle dans un champ de création artistique ;
- une réflexion sur le choix des supports d'étude et les investigations pouvant donner lieu à des exploitations pertinentes en classe.

### La transmission du dossier

Le dossier est transmis au secrétariat du jury avant la date et à l'adresse, précisées dans de la convocation du candidat à l'épreuve.

Ce dossier est destiné aux membres du jury. Pour le bon déroulement de l'épreuve, le candidat est invité à se munir d'un exemplaire personnel. Ce dernier doit être rigoureusement identique à celui qui a été préalablement transmis. En effet, **l'ajout de documents supplémentaires (numériques ou autres) lors de la soutenance n'est pas autorisé**. La documentation qui ne figure pas dans le dossier préalablement transmis au jury, ne peut être prise en compte.

### Les attendus

Concernant le dossier

Le dossier doit être envisagé comme une suite logique articulée. Il prend appui sur une expérience professionnelle ou personnelle du candidat dans un des domaines des arts appliqués. De ce choix découle un ensemble de questionnements qui vient nourrir la proposition et le développement de pistes pédagogiques ancrées dans les réalités des pratiques en lycée professionnel permettant des ouvertures élargies notamment sur les différents domaines des arts appliqués, les filières professionnelles et l'histoire des arts.



On attend du candidat qu'il ait une attitude analytique et synthétique qui démontre sa capacité à opérer des transferts entre sa propre pratique et des applications pédagogiques concrètes. Ainsi, le questionnement sera plus simple à exploiter à l'oral si les pistes pédagogiques envisagées sont logiquement issues de la première partie : l'investigation.

Concernant la prestation orale

Le jury attend de l'entretien que le candidat ait un sens du dialogue et de la communication, une capacité d'écoute, un recul critique et une réelle motivation. Il s'agit pour le candidat de montrer sa capacité à embrasser une posture d'enseignant par l'utilisation des outils mis à sa disposition, la prise en compte du positionnement spatial par rapport au tableau et au jury et enfin l'importance de la gestuelle et du placement de voix au service du propos énoncé. Le détachement face aux notes est indispensable.

Pendant l'échange avec le jury, on attend du candidat qu'il démontre une capacité à prendre en charge un public de lycée professionnel, à organiser des situations d'apprentissage dans des contextes définis et dans le respect des missions qui lui incombent.

### Les critères d'évaluation

L'évaluation de cette première partie de l'épreuve porte sur quatre items :

- Item 1 : *Pertinence et actualité de la problématique choisie.*

Le choix de la problématique ou de la question doit impérativement s'inscrire dans un questionnement transversal aux arts appliqués ou aux métiers d'art, montrer clairement le cheminement de la démarche et s'enrichir de références pertinentes et actuelles issues des différents champs des arts appliqués et cultures artistiques.

- Item 2 : *Aptitude à mettre en relation le questionnement avec les enjeux de la discipline.*

Le questionnement ne doit pas s'enfermer dans l'expertise mais doit faire preuve d'ouverture et de transversalité pour les deux options. Pour l'option design, il s'inscrit dans les champs de l'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques, et dans les intentions fondamentales du programme : élargir sa culture artistique, appréhender son espace de vie et construire son identité culturelle.

- Item 3 : *Pertinence des prolongements et exploitations pédagogiques envisagés.*

Les prolongements pédagogiques doivent s'inscrire dans le cheminement et le questionnement du dossier. Le candidat est amené au travers des pistes envisagées à faire un choix, à s'engager dans un parti pris. Le cahier des charges s'élabore ainsi sur des aspects sémantiques, techniques et technologiques, esthétiques et ergonomiques.

- Item 4 : *Clarté, cohérence et structuration du propos, sens de l'écoute, distance critique.*

Le candidat doit faire preuve de clarté, être synthétique et structuré dans son propos en se détachant de son dossier. L'entretien avec le candidat doit être une preuve de dialogue, d'écoute et de motivation de la part de celui-ci. Le candidat doit faire preuve de recul et d'esprit critique sur ses propositions.

### Les observations du jury concernant le dossier

Sur les contenus

Le jury constate d'une manière générale que la relation entre les arts appliqués, les cultures artistiques et les enjeux contemporains est abordée par des références actuelles. Cependant, elle donne lieu trop souvent à des poncifs qui débouchent sur des propositions articulées autour de concepts classiques, plutôt qu'une réflexion sur des innovations technologiques contemporaines.

Le jury a apprécié :

- quelques excellents dossiers témoignant d'une investigation active et curieuse dans différents domaines des arts appliqués ou des métiers d'art, en lien avec d'autres champs de la culture artistique. Ces travaux, construits autour de problématiques bien posées, étayés par des exemples riches et variés alimentaient un questionnement réellement approfondi, rigoureux et synthétique, et des articulations évidentes entre apprentissages et questionnements ;
- pour bon nombre de dossiers, des références culturelles sélectionnées et utilisées avec pertinence ;
- dans certains dossiers la présence de références artistiques diversifiées, pertinentes et actuelles pour faire comprendre les enjeux des arts appliqués ;

- une documentation riche et appropriée assurant un vrai rôle de ressource pour la construction des pistes pédagogiques envisagées ;
- pour les deux options, un positionnement sur les questions fondamentales propres aux arts appliqués ou aux métiers d'art, décliné à travers les divers champs et en adéquation avec l'actualité et les avancées technologiques ;
- pour certains candidats une véritable articulation entre leurs questionnements et les pistes pédagogiques dégagées ;
- l'intégration de l'expérience du candidat utilisée comme amorce du dossier ;
- quelques propositions judicieuses de séquences transdisciplinaires et pluridisciplinaires.

Le jury a regretté :

- des écarts importants entre l'articulation des problématiques posées et les propositions de séquences ;
- une méconnaissance des enjeux disciplinaires, des filières et des terminologies professionnelles. Il existe des confusions entre des termes spécifiques à la profession : pédagogique/didactique, arts appliqués/arts plastiques et/ou une confusion de termes : objectif/but ;
- une idéalisation des publics, des conditions matérielles d'exercice, ou encore des séquences utopiques (durée, faisabilité, etc.) ;
- des dossiers issus de mémoires universitaires ou de simples compilations de documents notionnels sans lien entre les différentes explorations pédagogiques attendues ;
- une richesse culturelle des dossiers peu réinvestie dans la production de pistes d'exploitations, lesquelles se réduisent à occuper l'élève dans une activité réduite à des transferts formels sans contextualisation, sans analyse et sans questionnement ;
- un manque de singularité dans le choix des thèmes développés dans le dossier personnel ; l'écologie et le développement durable sont des sujets « tendance » récurrents souvent mal exploités en raison d'un manque de connaissance technique, économique et historique ;
- des propositions sans objectifs identifiables ;
- des critères d'évaluation flous ou sans correspondance avec les objectifs proposés dans les séquences ;
- une évaluation qui ne s'appuie pas sur des indicateurs clairs, précis et compréhensibles pour l'élève, acteur de sa formation ;
- pour quelques rares dossiers, un manque de connaissance des attentes de l'épreuve et des contenus des champs des arts appliqués.

Sur la mise en forme

Majoritairement, le jury a apprécié les dossiers qui, par leur forme et leur mise en page, témoignaient d'une réelle implication du candidat et d'un souci de lisibilité.

Le jury a regretté :

- pour un trop grand nombre de dossiers une présence résiduelle de fautes de syntaxe et d'orthographe, d'autant plus inadmissible pour des dossiers préparés à l'avance. La maîtrise du français constitue une des compétences incontournables de tout enseignant ;
- certains dossiers trop basiques graphiquement. Sans tomber dans le livre-objet, la communication graphique doit permettre de mettre en valeur le contenu et relève de savoir-faire indispensables en arts appliqués ;
- une absence de référencement des citations. Par honnêteté intellectuelle, il est d'usage d'utiliser des guillemets pour les citations et d'en indiquer la provenance et les auteurs. L'utilisation de citations non signalées rend parfois certaines parties de dossiers très hétérogènes ;
- quelques dossiers pour lesquels la partie exploitation pédagogique est très réduite au regard de la partie investigation.

Le jury conseille aux candidats :

- de connaître les programmes des arts appliqués, de l'histoire des arts ;
- de connaître les attendus et les enjeux de la voie professionnelle, les publics visés et les modalités pédagogiques de fonctionnement (enseignements généraux liés à la spécialité, projets pluridisciplinaires, etc.) ;
- de lire des ouvrages généraux sur la pédagogie et la didactique ;
- d'équilibrer les différentes parties du dossier ;
- pour ceux ayant déjà passé les épreuves d'admission les années précédentes, d'avoir un vrai recul réflexif sur leur dossier afin d'éviter de représenter le même dossier.

**Les observations du jury concernant la prestation orale**

### L'exposé

Il s'agit d'une soutenance de vingt minutes maximum donnant lieu à une présentation synthétique du problème choisi par le candidat, mettant en perspective le développement de celui-ci à plusieurs pistes pédagogiques envisagées.

### L'entretien

Il s'agit d'un échange de vingt minutes mené par le jury. Il permet de préciser certains éléments de la présentation, d'évoquer d'autres hypothèses pédagogiques, d'évaluer le recul pris par le candidat par rapport à son expérience ou production ainsi que sa capacité d'écoute, d'argumentation et de remise en question.

### Le jury a apprécié :

- une stratégie de présentation pertinente, ponctuant la présentation du dossier par les pistes pédagogiques, rythmant ainsi l'exposé et mettant en évidence les points forts ;
- en métiers d'art, une mise en exergue les relations fondamentales entre les cours dispensés en atelier et ceux d'arts appliqués, mettant en évidence une réelle compréhension des enjeux disciplinaires ;
- une aptitude à enseigner par un exposé vivant et synthétique, maîtrisant leur espace de présentation en exploitant différents supports (tableau, diaporama, maquette...) favorisant le dynamisme, la structuration et la fluidité de leur intervention ;
- une réelle utilisation du vocabulaire approprié afin d'étayer leurs intentions en adéquation avec les exploitations pédagogiques dégagées ;
- une maîtrise de l'oral pour détailler et élargir le propos du dossier et mener ainsi un véritable échange riche, constructif et réflexif avec le jury ;
- des qualités humaines témoignant d'une ouverture d'esprit, d'une capacité de remise en question, de générosité vis-à-vis des élèves et de leur positionnement en tant que futur enseignant.

### Le jury a regretté :

- une dispersion par une exploitation maladroite des supports, saccadant leur exposé voire perdant le fil dans la manipulation technique des supports ou se contentant d'une simple redite du contenu du dossier ;
- un manque de maîtrise de la gestion du temps imparti ;
- un développement excessif des pistes pédagogiques proposées ce qui induit un questionnement réducteur se résumant à un exercice d'application visant des savoir-faire sans relation entre eux, sans réflexion sur le processus d'apprentissage et aboutissant de ce fait à des réalisations surfaites. Les similitudes entre les visuels et la demande ne génèrent alors qu'une simple activité de recopiage de la part des élèves du document fourni par l'enseignant ;
- un manque de connaissance du contexte organisationnel en lycée professionnel : exhaustivité des propositions au regard du temps proposé dans le découpage de la séquence (séquences de 10 à 15 séances, séances de 4 heures, etc.) ;
- une prestation orale qui n'apporte pas vraiment un éclairage nouveau ou détaillé, ni une plus-value réelle au dossier proposé ;
- une utilisation de supports informatiques souvent redondante avec le dossier notamment par une simple lecture de la version numérique du dossier sans donner d'éclairage supplémentaire à ce qui a déjà été lu en amont par le jury ;
- un apport de réalisations d'élèves (objets) souvent redondant par rapport aux photographies incluses dans le dossier ;
- un échange perçu par certains candidats comme un frein, ces derniers n'arrivant pas à évacuer le stress, restant trop proche de leur dossier et n'entendant pas les questions du jury. Certaines questions simples sur la contextualisation des modalités pédagogiques proposées laissent alors les candidats sans voix ;
- un recul réflexif et critique souvent absent qui aboutit parfois à une attitude fermée de la part de certains candidats qui ne démontrent pas leur capacité à se remettre en cause.

### Le jury conseille aux candidats :

- de connaître les compétences des enseignants et se positionner sur des questions pédagogiques ;
- de connaître l'ensemble des champs du programme d'arts appliqués et de cultures artistiques ou des référentiels pour l'option métiers d'art ;
- de proposer des séquences réalistes en termes de contenus, de publics, d'organisation dans le temps ;
- une connaissance institutionnelle et une maîtrise du vocabulaire pédagogique ;

- d'accorder une importance toute particulière à la maîtrise de l'oral, l'écoute de l'autre et l'échange, la prise de recul qui sont des éléments fondamentaux dans l'acte d'enseigner ;
- de préparer l'exposé en privilégiant le cheminement et l'émergence du questionnement afin d'être clair et structuré pour bien gérer la courte durée de l'exercice ;
- de s'exprimer dans un langage précis en usant de références adaptées au domaine des arts, de l'artisanat ou du design ;
- d'adopter une stratégie de présentation. Intonation, placement de voix, gestuelle, occupation de l'espace sont des éléments essentiels pour toute prestation orale ;
- d'utiliser le tableau comme un support efficace aux propos, sans que cela ne nuise à la fluidité et au dynamisme de l'intervention. L'écriture doit mettre en évidence une structure, un point fort mais ne surtout pas être une redite de la communication orale ;
- d'intégrer le fait que les questions du jury n'ont pas pour but de déstabiliser le candidat mais bien de chercher à comprendre son propos, à l'aider à redéfinir certains paramètres quand ceux-ci sont flous ou incomplets.

### Répartition des notes et moyennes des candidats à la première partie de l'épreuve sur dossier

Première partie : soutenance du dossier du candidat devant le jury (notation sur 14 points).

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des présents	Moyennes des présents	
	$0 \leq n < 3$	$3 \leq n < 6$	$6 \leq n < 8$	$8 \leq n < 11$	$11 \leq n \leq 14$		présents	admis
<b>Option design</b>								
CAPLP externe	5	18	12	10	8	53	6,62	7,63
CAFEP-CAPLP	0	1	1	0	2	4	10,00	13,50
<b>Option métiers d'art</b>								
CAPLP externe	1	3	3	2	2	11	7,32	9,10
CAFEP-CAPLP	1	0	0	1	0	2	5,50	1,00

Moyennes exprimées sur 14 points.

### Deuxième partie : Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »

#### Les critères d'évaluation

L'évaluation de cette deuxième partie de l'épreuve porte sur les deux items suivants :

- Item 1 : Pertinence de la réponse et capacité à adopter une posture éthique et responsable au regard de la question posée.

La question posée doit être contextualisée et s'appuie sur une interprétation claire et synthétique du document qui l'accompagne.

- Item 2 : Aptitude à formuler des éléments de réponse à partir de l'exploitation de la documentation proposée.

Les réponses développées doivent être claires, pragmatiques, engager la responsabilité de l'enseignant et s'inscrire dans les principes républicains.

#### Les observations du jury concernant la prestation orale

L'exposé

Il s'agit d'une intervention de dix minutes maximum donnant lieu à une présentation synthétique de la question et du document donnés au candidat, portant sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 définissant les compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

## L'entretien

Il s'agit d'un échange de dix minutes mené par le jury. Il permet de préciser certains éléments de la présentation, d'évoquer d'autres hypothèses, d'évaluer le recul pris par le candidat par rapport au document ainsi que sa capacité d'écoute, d'argumentation et de remise en question.

Le jury constate que :

- certains candidats se contentent de raconter leur vécu, sans prendre aucune distance réflexive, en s'arrêtant à des aspects pragmatiques, sans organiser ou compléter leurs propos par des apports de connaissances précises ;
- presque toujours, l'exposé débute par une description de la situation, en lisant ou en paraphrasant le texte du sujet ;
- les candidats ont une méconnaissance des textes sur lesquelles ils peuvent s'appuyer, se contentant d'allusions ou de lieux communs non documentés ;
- les connaissances des droits et devoirs du professeur sont parfois partielles, réductrices voire erronées ;
- les candidats ne mesurent pas toujours que le professeur est un membre actif d'un environnement réglementaire et organisationnel, primordial dans la réussite et l'épanouissement des élèves dont il a la charge et la responsabilité ;
- à l'inverse, certains candidats ont su apporter des éclairages intéressants lors de leur présentation ou de l'entretien, en replaçant leur expérience dans un ensemble plus vaste, en expliquant par exemple ce qui pouvait motiver la mise en place de certains dispositifs, sans oublier de mentionner d'autres possibilités d'action et leurs objectifs.

Le jury conseille aux candidats :

- de préparer l'oral en structurant le propos, adaptant le langage et modulant la voix pour donner du rythme à la présentation ;
- d'analyser les termes du sujet et de la situation, préalable de toute proposition. Se contenter de lister des dispositifs, sans en préciser les finalités et les acteurs, ou sans justifier l'intérêt ou la spécificité de l'un ou l'autre, n'offre que peu d'intérêt pour le jury qui attend des prises de position argumentées ;
- de dégager des pistes pertinentes d'approche de la situation : repérer les acteurs responsables, apprécier les enjeux et les éventuelles contradictions qui caractérisent toute réflexion éthique et toute action responsable en situation ;
- de s'interroger sur les grands enjeux du système éducatif pour en comprendre le sens et les finalités, réflexion indispensable pour tout futur enseignant ;
- d'actualiser leurs références afin de mieux rendre compte de leurs responsabilités morales, éducatives, pédagogiques, administratives et juridiques, notamment en s'informant sur les rôles et missions du professeur, sur les débats d'actualité menés sur l'école, en consultant les sites officiels [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) et [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr).

## Répartition des notes et moyennes des candidats à la deuxième partie de l'épreuve sur dossier

Deuxième partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » (notation sur 6 points).

	Nombre de notes comprises dans la fourchette			Total des présents	Moyennes des présents	
	$0 \leq n < 2$	$2 \leq n < 4$	$4 \leq n \leq 6$		présents	admis
<b>Option design</b>						
CAPLP externe	4	24	25	53	3,67	3,98
CAFEP-CAPLP	0	2	2	4	4,50	6,00
<b>Option métiers d'art</b>						
CAPLP externe	0	4	7	11	4,23	4,60
CAFEP-CAPLP	0	0	2	2	4,00	4,00

Moyennes exprimées sur 6 points.

### Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve sur dossier

Epreuve complète : première et deuxième parties (notation sur 20 points).

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des présents	Moyennes des	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		présents	admis
<b>Option design</b>								
CAPLP externe	4	10	20	11	8	53	10,29	11,61
CAFEP-CAPLP	0	0	2	0	2	4	14,50	19,50
<b>Option métiers d'art</b>								
CAPLP externe	0	2	4	3	2	11	11,55	13,70
CAFEP-CAPLP	0	1	0	1	0	2	9,50	5,00

Moyennes exprimées sur 20 points.

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1

### Définition de la compétence professionnelle « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »

extrait de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu'agent public, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, il est attentif au projet de chacun ; il respecte et fait respecter la liberté d'opinion ; il est attentif à développer une attitude d'objectivité ; il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles.

Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogiques dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels ; il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs.

L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.

#### Connaissances :

Le professeur connaît :

- les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ;
- les institutions (Etat et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative de la nation ;
- les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise ;
- la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels (stratégiques, politiques, économiques, sociaux) en comparaison avec d'autres pays européens ;
- les grands principes du droit de la fonction publique et du code de l'éducation : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligation de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple) ;
- le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques (éducation prioritaire, etc.) ;
- la convention internationale des droits de l'enfant ;
- ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence ;
- l'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement ;
- les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques) ;
- les caractéristiques et les indicateurs de l'école ou de l'établissement d'exercice ;
- le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice ;
- le rôle des différents conseils (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle, d'une part, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline, d'autre part).

#### Capacités :

Le professeur est capable :

- d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes ;
- de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ;
- de participer à la vie de l'école ou de l'établissement ;
- de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;
- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ;
- de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.

#### Attitudes :

Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur :

- à faire comprendre et partager les valeurs de la République ;
- à intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'Etat (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire ;
- à respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale ;
- à respecter les élèves et leurs parents ;
- à respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ;
- à respecter, à sensibiliser et faire respecter les droits et devoirs en matière d'usage du numérique dans la société de l'information ;
- à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel ;
- à prendre en compte la dimension civique de son enseignement.



## ANNEXE 2

### Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes

Spécialités métiers d'art	Formations professionnelles correspondantes
Armurerie	BMA Armurerie
Arts de la bijouterie-joaillerie	CAP Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie, 3 options CAP Lapidaire, 2 options CAP Orfèvre, 4 options MC Joaillerie BP Gemmologue BMA Art du bijou et du joyau
Arts de la céramique	CAP Décoration en céramique CAP Modèles et moules céramique CAP Tournage en céramique BMA Céramique
Arts de la gravure et de la ciselure	CAP Métiers de la gravure, 4 options BMA Gravure
Arts du décor architectural	CAP Graveur sur pierre CAP Staffeur ornemaniste CAP Tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration MC Graveur sur pierre BP Métiers de la pierre BMA Volumes : staff et matériaux associés Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option arts de la pierre
Arts du livre	CAP Arts de la reliure BMA Arts de la reliure et de la dorure
Arts du métal	CAP Bronziers, 3 options CAP Ferronnier
Arts du spectacle	CAP Accessoiriste réalisateur
Arts du verre	CAP Arts du verre et du cristal CAP Arts et techniques du verre, 2 options CAP Souffleur de verre, 2 options BMA Arts et techniques du verre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique
Arts graphiques	CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, 2 options Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique
Arts textiles	CAP Rentrayer, 2 options CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en décor CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en siège BP Ameublement, option tapisserie décoration Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement
Broderie	CAP Arts de la broderie BMA Broderie
Chaiserie broserie	CAP Cannage, paillage en ameublement
Dorure ornemanisme	CAP Doreur à la feuille ornemaniste
Ebénisterie	CAP Ebéniste CAP Encadreur BMA Ebéniste Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option ébéniste
Facture instrumentale	CAP Accordeur de piano CAP Assistant technique en instruments de musique, 4 options CAP Facteur d'orgue CAP Lutherie CAP Ouvrier archetier BMA Technicien en facture instrumentale, 4 options
Horlogerie	CAP Horlogerie BMA Horlogerie
Marqueterie	CAP Arts du bois, option marqueteur
Menuiserie en sièges	CAP Menuiserie en sièges
Moulage noyautage	CAP Mouleur noyautage, cuivre et bronze
Photographie	CAP Photographe Bac Pro Photographie
Sculpture sur bois	CAP Arts du bois, option sculpteur ornemaniste
Tournage d'art sur bois	CAP Arts du bois, option tourneur
Vannerie	CAP Vannerie